Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

AVENANT DE PROJET

À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE BERGERAC

ENTRE

- La Commune de Bergerac représentée par son Maire M. Jonathan PRIOLEAUD
- La Communauté d'Agglomération Bergeracoise représentée par son Président M.
 Frédéric DELMARÈS
- La Commune de Creysse représentée par son Maire M. Frédéric DELMARÈS

ci-après les « Collectivités bénéficiaires »

d'une part

ET

- L'État représenté par le Préfet de la Dordogne M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE
- La Banque des Territoires représentée par son Directeur Régional M. Patrick MARTINEZ
- Le groupe Action Logement représenté par
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet de la Dordogne M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE

ci-après les « Partenaires financeurs »

d'autre part

AINSI QUE

- Le Département de la Dordogne représenté par son Président M. Germinal PEIRO
- L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, représenté par son Directeur général Sylvain BRILLET
- La Société d'Économie Mixte Urbalys Habitat représentée par son Président M.
 Jonathan PRIOLEAUD
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne représentée par son Président
 M. Christophe FAUVEL
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne représentée par son Président M. Didier GOURAUD

ci-après, les « Autres partenaires locaux »

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Bergerac pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'actions Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des Collectivités bénéficiaires à poursuivre le déploiement du programme ACV engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'actions, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – État, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'État mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

L'avenant couvre la période du 31/12/2023 au 31/12/2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein d'une des collectivités, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence des maires et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services des collectivités impliquées dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente également l'ANAH, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'État (DDT, etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (EPF N-A, CD24, SEM Urbalys Habitat, CCI24, CMA24, etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Directeur de projet : M. Raphaël FRANCO

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et évènements nationaux...).

Dans ce but, les Collectivités bénéficiaires réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'actions validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, les Collectivités bénéficiaires complètent par ailleurs le tableau collaboratif mis en

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'actions ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'État et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'action prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'actions du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'actions définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1 Liste des secteurs d'intervention

a. Centre-ville

Le périmètre retenu pour cette zone d'intervention principale est sensiblement le même que durant la période 2018-2022. Environ 30.000 m² à l'ouest sont rajoutés car deux opérations importantes sont prévues au plan d'actions sur cette zone. Environ 7.500m² sont rajoutés au nord pour une opération d'amélioration de l'attractivité résidentielle (axe 1). Trois immeubles sont rajoutés à l'est du centre ancien (95-99 rue Neuve d'Argenson) pour inciter les investisseurs à bénéficier d'aides à la rénovation.

b. Picquecailloux

Pas de modification prévue sur cette zone.

c. L'ESCAT

Pas de modification prévue sur cette zone.

d. Creysse

Le périmètre sera étendu pour la période 2023-2026 sur une bande d'environ 400 m vers la direction ouest en vue d'une opération d'amélioration de l'attractivité résidentielle (axe 1).

4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les Collectivités bénéficiaires.

À ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà des collectivités signataires, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

À ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs définis en entrées de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'ANAH dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1 Plan d'action global

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

Ville ACV	N° action	Titre	Axe principal	Sous-axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
Bergerac	1	Traitement de l'Îlot Bourbarraud : requalification de l'îlot dans le cadre de la foncière avec EPFNA	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2024	2026	Action en cours et non financée
Bergerac	2	Traitement de l'Îlot Cordelier : action avec EPFNA, une RHI-THIRORI est envisagée.	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2024	2028	Action en cours et non financée
Bergerac	3	Traitement de l'Îlot Hallebarde : requalification d'ensemble de cet îlot, procédure de type ORI envisagée	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne				Action en cours et non financée
Bergerac	4	Eglise Notre-Dame : rénovation de l'église, seul bâtiment classé à Bergerac (toiles, orgeus, festival d'orgue, visites)	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac	État (DSIL), Région N-A, État (DRAC)	4 950 000 €	2020	2025	Action en cours et financée
Bergerac	5	Serre de collection	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	Région N-A, CAB, UE, État		2024	2026	Action en cours et non financée
Bergerac	6	Place de la République	4	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Bergerac	Communauté d'Agglomération Bergeracoise / SDE24 / Fédération des Commerçants / Associations		2025	2028	Action en projet validée
Bergerac	7	Requalification du quartier de la gare	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Bergerac	Région, CA Bergeracoise		2021	2028	Action en cours et non financée
Bergerac	8	Coulée verte du Caudeau	3	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics	Ville de Bergerac	CAB, Ecole des Sciences, LPO (Ligue de Protection des Oiseaux),OFB (Office Français de la Biodiversité), Associations environnementales	4 100 000 €	2023	2027	Action en cours et financée
Bergerac	9	Aménagement de la plaine des sports de Picquecailloux	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Communauté d'agglomération bergeracoise / Département de la Dordogne / associations sportives	2 668 000 €	2023	2027	Action en cours et financée
Bergerac	10	Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en couvert de pétanque	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Agence Nationale du Sport	800 000 €	2023	2025	Action en cours et financée

Reçu en préfecture le 13/11/2023 52L6

Ville ACV	N° action	Titre	Axe principal	Sous-axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	0: 024-2124003	378-202	31109-D2	0230127-DE
Bergerac	11	Centre de la photographie/Maison des artistes	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	Région N-A, DRAC, Photo-club de Bergerac	1 840 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	12	Réhabilitation des anciennes "Nouvelles Galeries"	2	2.2 - Action foncière et immobilière	Ville de Bergerac	EPF NA, SEM Urbalys, investisseurs privés et enseignes, CD de la Dordogr	e 10 000 000€	2024	2026	Action en cours et non financée
Bergerac	13	Démolition et déplacement de l'actuel CS Jean Moulin	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Bergerac	CAF 24 , Association Pitchouns&Grand	ls 1 230 000 €	2023	2025	Action en cours et financée
Bergerac	14	Réhabilitation fonctionnelle et normative de la Résidence Autonomie Montesquieu	1	 1.4 - Rénovation et performance énergétiques 	Ville de Bergerac	ANS / État/ CARSAT	1 703 665 €	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	15	Travaux d'aménagements à visée sportive sur le site du Barrage (Bergerac Ouest)	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	FAFA/ANS/CD24/CAB	1 400 000 €	2023	2027	Action en cours et financée
Bergerac	16	Construction d'une salle multiactivités dans le secteur Bergerac Ouest	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Éducation Nationale Communauté d'agglomération bergeracoise Département de la Dordogne Associations	1 800 000 €	2024	2026	Action en projet validée
Bergerac	17	Rénovation et aménagement du tiers-lieu de l'Alba (espace Jacques Lagabrielle)	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville de Bergerac	PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) La Fab'coop et ses membres Associations	1 954 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	18	OPAH - RU 2024	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	ANAH / Ville de Bergerac / CD24	1 500 000 €	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	19	Centre culturel	4	4.6 - Ingénierie et expertise architecturales	Communauté d'Agglomération Bergeracoise		150 000 €	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	20	Centre évènementiel Phase 2 : désimperméabilisation et végétalisation du parking	4	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Agence de l'eau	1 387 427 €	2024	2025	Action en projet validée

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Ville ACV	N° action	Titre	Axe principal	Sous-axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	- Coût	D/1 1	Livraison	540
VIIIC ACV	action	nuc	rac principal	Jous and principal	Communauté	1 ditendines	Publié le 13/11/	2023	2.01013011	
Bergerac	21	Étude de reconversion du site de l'ESCAT			d'Agglomération	ANCT	ID: 024-212400	0378-20	231109-D	20230127=D⊕rojet
Beigeitae	21	Etade de reconversion du site de l'Escar			Bergeracoise	Aivei	00000		2023	validée
Bergerac	22	Passerelle sur la Dordogne	3	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Union Européenne État Région N-7 CD24 Ville de Bergerac	3 500 000 €	2023		Action en cours et financée
Bergerac	23	CREYSSE : Redynamisation du centre-bourg	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Creysse	État, CAB, CD24, Région N-A	1 200 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	24	CREYSSE : Rénovation de l'aquarium	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	560 000 €	2025	2026	Action en projet validée
Bergerac	25	CREYSSE: Friche Charbit	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches	Ville de Creysse	État, CAB		2024	2026	Action en projet validée
Bergerac	26	Immeuble 13 place Gambetta	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	Ville de Bergerac	1 970 000 €	2023	2025	Action en cours et financée
Bergerac	27	Immeuble Jules Ferry	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	Ville de Bergerac	2 500 000 €	2023	2025	Action en cours et financée
Bergerac	28	Îlot Berggren	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	Ville de Bergerac, État, CD24, CAB Action Logement	2 679 000 €	2024	2026	Action en projet validée
Bergerac	29	Stade d'eau vive	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Département de la Dordogne	CAB, EPIDOR, EDF, SDIS	14 680 000 €	2022	2026	Action en cours et financée
Bergerac	30	Hôtellerie de plein air	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	SCEA Vert Caudou	Ville de Bergerac, CAB, CD24, CDT/D Région N-A	RT, 9 500 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	31	Entrées de ville	1à5	1 à 5 - Axes 1 à 5	CAB / Ville de Bergerac	Caisse des Dépôts, État, DGE, Cerem CD24	ia,	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	32	Animation ACV2	Animation	6 - Animation du programme	CAB / Ville de Bergerac	ANAH	40 000 €	2023	2024	Action en cours et financée

6.2 Calendrier général du projet

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

Publié le 13/11/2023

	Axe 1		Axe 2		Axe 3		Axe 4		Axe 5
N°action	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
32									

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

Indicateurs de suivi : tout au long des projets.

Indicateurs de résultat : à la livraison des projets.

Bilan d'évaluation complété « au fil de l'eau » durant la période de contractualisation.

7.2 Méthode

Le chef de projet pilote la démarche d'évaluation en lien avec les maîtres d'ouvrage. Il est chargé de remplir le bilan d'évaluation au fur et à mesure de l'avancée des actions afin de pouvoir disposer d'un bilan quantitatif mis à jour à la date souhaitée de livraison du bilan par la direction nationale du programme ACV.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs de l'évaluation et les questions évaluatives globales sont définies par axe :

Axe 1 : En quoi les actions ont-elles agi en faveur de l'attractivité résidentielle du territoire ?

Axe 2 : En quoi les actions ont-elles participé à l'attractivité et au développement commerciaux du territoire ?

Axe 3 : En quoi les actions ont-elles accéléré le développement des mobilités douces ?

Axe 4 : En quoi les actions ont-elles proposé un meilleur cadre de vie, limité les dépenses publiques énergétiques et mis en valeur le patrimoine public ?

Axe 5 : En quoi les actions ont-elles renforcé et diversifié l'offre de services culturels, sportifs et touristiques ?

Axe transversal 1 : Comment les actions ont-elles intégré les enjeux de transition écologique ? (transversalité, consommations énergétiques, désimperméabilisation, etc.)

Axe transversal 2 : Les actions ont-elles renforcé la démocratie participative et l'inclusion des citoyens dans le projet de territoire ?

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

7.4 Indicateurs retenus (dans l'ordre d'apparition dans les fiches action et par axe)

<u>Axe 1</u>:

Nombre de logements (DHUP)

Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (CSN)

Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement)

Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle (DHUP)

Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité (ANAH/DHUP)

Axe 2:

Évolution du nombre d'emplois (INSEE)

Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)

Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)

Évolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts (AID/DGE/ANCT)

Nombre d'évènements économique et commercial (services municipaux)

Évolution de la fréquentation des évènements économique et commercial (services municipaux)

Fréquentation des rues commerciales/zones de chalandise (AID/DGE/ANCT)

Axe 3:

Évolution du nombre de places de stationnement (services municipaux / Observatoire du stationnement)

Évolution du nombre de km de voies cyclables (services municipaux / services intercommunaux)

Fréquentation et évolution de la fréquentation de la passerelle et des voies de desserte (services intercommunaux)

Axe 4:

Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)

Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)

Évolution du nombre d'espaces verts, parcs ou jardins (services municipaux)

Inventaires de biodiversité (Atlas de Biodiversité Communale, suivis naturalistes...)

Satisfaction des clubs sportifs (services municipaux)

Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public (services municipaux/Sites & Cités remarquables)

Fréquentation des équipements (services municipaux/gestionnaire du site)

Satisfaction des clubs sportifs (services municipaux)

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

<u>Axe 5 :</u>

Fréquentation des équipements culturels et sportifs (services municipaux)

Fréquence des animations culturelles (services municipaux)

Liste ou nombre des équipements de formation (ONISEP/CNAM)

Nombre de manifestations sportives (services municipaux)

Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Évolution du nombre de licenciés (clubs sportifs/CDOS 24)

Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)

Fréquentation du stade d'eau vive (services départementaux)

Axe transversal 1:

Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Fréquentation des individus dans la passe à poissons du stade d'eau vive (OFB)

Axe transversal 2:

Nombre, typologies et participants aux dispositifs ou instances de participation volontaire et réglementaire mis en place (services municipaux/animateur du site « Tiers-lieu de l'Alba »)

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté lors des différents conseils des Collectivités bénéficiaires.

La ville de Bergerac, la ville de Creysse et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité Régional des Financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et à tous les signataires.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Signatures

À	, le	e /	' /	

Ville de Bergerac	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	État
Jonathan PRIOLEAUD	Frédéric DELMARÈS	Jean-Sébastien LAMONTAGNE
Maire	Président	Préfet de la Dordogne
Ville de Creysse	Banque des Territoires	Action Logement
Frédéric DELMARÈS	Patrick MARTINEZ	
Maire	Directeur régional	
Agence Nationale de l'Habitat	Conseil Départemental de la Dordogne	Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
Jean-Sébastien LAMONTAGNE Préfet de la Dordogne	Germinal PEIRO Président	Sylvain BRILLET Directeur général
Société d'Économie Mixte Urbalys Habitat	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne
15 1b - 20101 5 1 1 2	Chair L FARRE	Did: COURTE
Jonathan PRIOLEAUD Président	Christophe FAUVEL Président	Didier GOURAUD Président

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

1. État d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

Actions livrées (17)

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
AM1	Bergerac	Espace scénographique Cyrano : créer dans la maison des vins et du tourisme, Quai Cyrano, un espace scénographique à visée touristique autour de Cyrano de Bergerac	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	CA Bergeracoise	Région NA, UE, BdT, SEM	960 000 €	2021 T1	2022 T2	Action livrée
AM5	Bergerac	Navette de centre-ville	3	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun	CA Bergeracoise	ADEME, Région NA	1 200 000 €	2021 T3	2022 T4	Action livrée
AM6	Bergerac	Marketing territorial : création d'une marque de territoire, "Bergerac, Le panache du Périgord", réalisation d'un plan d'actions de marketing territorial	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	CA Bergeracoise	Ville de Bergerac, partenaires économiques locaux, Région, CD Dordogne	300 000 €	2021 T1	2021 T4	Action livrée
AM7	Bergerac	Halle du marché couvert : réhabilitation accompagnée du réaménagement urbain de ses abords et requalification du marché non sédentaire présent sur la place Louis de la Bardonnie	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac		2 517 900 €	2022 T1	2022 T4	Action livrée
AM8	Bergerac	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : dans un monument historique du centre-ville, la Petite Mission. À destination des Bergeracois et des touristes	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac	Région NA, CD Dordogne	1 700 000 €	2021 T1	2022 T2	Action livrée
AM12	Bergerac	Professionnalisation des commerçants et adaptation de leurs pratiques : Séminaire pour la digitalisation et modernisation des points de vente, la mise aux normes d'accessibilité physique et numérique.	2	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	CCI Dordogne, CMA Dordogna, Ville de Bergerac	CA Bergeracoise, Région, OPCA, AGEFICE	130 000 €	2020 T1	2023 T4	Action livrée
AM16	Bergerac	Enseignement supérieur : dans le cadre de l'AAP "Campus Connecté" et de l'AAP "Au cœur des territoires", ouverture d'un campus connecté et d'une antenne du CNAM dans l'immeuble Crédit Agricole	5	5.8 - Formation et enseignement	Ville & CAB	Université de Bordeaux, Rectorat, SEM Urbalys, CNAM		2020 T4	2021 T3	Action livrée
AM19	Bergerac	Maison des associations et des jumelages : Bâtiment en ruine (500 m² au sol + terrain de 700 m²). Maison des associations et des jumelages + installation du service urbanisme de la ville	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac			2021 T1	2022 T4	Action livrée
AM21	Bergerac	Piste d'athlétisme : une piste de 6 couloirs sur le site de Picquecailloux	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	CA Bergeracoise		2 160 000 €	2020 T1	2021 T4	Action livrée

Reçu en préfecture le 13/11/2023

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Publie le 13	Dábus	Livraison	LOW
		Centre de performance du rugby : réhabilitation des vestiaires du stade Gaston Simounet, agrandissement du terrain de							31109-D2023	0127-DE
AM23		rugby et d'un terrain supplémentaire, création d'une salle de musculation mutualisée entre différentes associations sportives : en vue de créer un centre de performance du rugby et d'accueillir une équipe nationale dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023.	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Fédération française de rugby	(>470 000 €HT)	2019 T3	2023 T2	Action livrée
AM27	Bergerac	Projet d'excellence alimentaire : encourager l'approvisionnement en légumes biologiques ou raisonnés locaux vers la restauration collective par la mise en place d'une filière et d'un outil mutualisé adapté : une légumerie. L'action du PEA consiste à la structuration et la co-construction d'une filière de production légumière locale et bio et se décline sur 3 axes prioritaires : environnement, alimentation et développement économique	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	CA Bergeracoise	Agrobio Périgord, Manger bio Périgord, Chambre d'agriculture, agriculteurs, association des pêcheurs professionnels, SAFER, Interbio, Associations de réinsertion, transport CLAS	2 000 000 €	2019 T3	2021 T1	Action livrée
AM28	Bergerac	Cuisine centrale en lien avec le PEA	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville & SEM Urbalys	Partenaires du PEA	2 700 000 €	2020 T1	2022 T2	Action livrée
AM29	Bergerac	Ville 30 passage du centre-ville en zone 30 km/h	3	3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable	Ville de Bergerac			T1 2021	2021 T4	Action livrée
AM31	Bergerac	Mon centre-ville a un incroyable commerce	2	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Ville de Bergerac	CAB, CCI, CMA, Région N-A	150 000 €	T1 2021	T4 2025	Action livrée
AM33	Bergerac	Création de logements sociaux	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Périgord Habitat	État, CD24, CAB, Ville de Creysse	420 000 €	T1 2020	T4 2021	Action livrée
AM36	Bergerac	CREYSSE : Rénovation de la Galerie	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	374 400 €	T4 2021	T4 2022	Action livrée
AM39	Bergerac	CREYSSE : Lieu de vie associatif et intergénérationnel	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	49 200 €	T1 2020	T4 2021	Action livrée

• Actions en cours – financées (15)

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

Publié le 13/11/2023

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Cout	Début	Livraison	État
AM4	Bergerac	Opération Programme de Rénovation de l'Habitat Rénovation Urbain 2019-2023 : "Roxhana"	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	CA Bergeracoise	Anah, Région NA, CD Dordogne, Ville de Bergerac, Fondation Abbé Pierre, Action Logement, Sacicap Procivis NA	4 329 767,05 €	2019 T4	2023 T4	Action en cours et financée
AM13	Bergerac	Requalification du quartier de la gare : créer des conditions favorables à l'installation d'entreprises/services, offre de logemets, par la valorisation de l'espace public et l'amélioration de la connexion avec l'agglomération et Bordeaux. Attention sur l'enseignement supérieur et à la réintroduction de la nature.	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Bergerac	Région, CA Bergeracoise		2020 T4	2025 T4	Action en cours et financée
AM14	Bergerac	Pôle culturel : création d'un lieu où seront réunis la médiathèque, ludothèque, le bureau d'information et l'espace jeune, en lien avec le centre culturel. Rénovation totale de la place Gambetta	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	CA Bergeracoise	Ville, Région, CD Dordogne,	6 000 000 €	2021 T1	2025 T4	Action en cours et financée
AM17	Bergerac	Eglise Notre-Dame : rénovation de l'église, seul bâtiment classé à Bergerac (toiles, orgeus, festival d'orgue, visites)	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac		3 847 870 €	2021 T1	2024 T4	Action en cours et financée
AM18	Bergerac	Centre événementiel : créer un lieu polyvalent d'accueil de réunion (MICE) et d'événements culturels	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	CA Bergeracoise		13 359 000 €	2019 T3	2024 T2	Action en cours et financée
AM20	Bergerac	Maison des artistes : création dans le cadre de RCV aux Grands Moulins. Espace dédiés aux résidences artistiques, lieux d'exposition, micro-folie, logement coopératif d'artistes. Couplée avec un projet commercial. Intégration au "Quartiers culturels créatifs"	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	CAUE Dordogne, PUCA		2021 T1	2023 T2	Action en cours et financée
AM22	Bergerac	Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en dojo et lieu d'hébergement pour sportifs	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac			2020 T4	2023 T4	Action en cours et financée
AM24	Bergerac	Aménagement de la plaine des jeux de Picquecailloux en intégrant les différents projets événementiels et sportifs au sein d'un espace public qualitatif	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac			2020 T1	2026 T4	Action en cours et financée

Reçu en préfecture le 13/11/2023

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Publié le	13/11/2023	Livraison	"LUN
		Tiers lieu de l'Alba : création d'un tiers lieu sur le						12400378-20	231109-D202	30127-DE
AM25	Bergerac	site de l'ancien lycée de l'Alba sur le thème de la transition écologique et citoyenne. Au-delà des associations d'insertion, des organismes de formation, du Théâtre du Roi de Coeur, de Coop' Actions et de la Recyclerie déjà présents sur site, un fab lab, une épicerie collaborative, un broue-bar et une salle d'escalade pourrait intégrer le projet global de tiers lieu.	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville de Bergerac		3.53	2019 T1	2022 T4	Action en cours et financée
AM26	Bergerac	Requalification urbaine du centre-ville : axe nord- sur gare/cours Alsace-Lorraine (mobilités douces, vocation résidentielle, prime façade) ; pourtours de l'Eglise (mobilité douce, stationnement minute, requalification de la voirie) ; Grand Rue / Qaui Salvette (piétonnisation du centre-ville, axes commerciaux). Axes est-ouest dans un 2nd temps. Place Gambetta réhabilitée dans le cadre du projet de pôle culturel	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville & CAB			2021 T1	2030 T4	Action en cours et financée
AM30	Bergerac	Serre de collection - Jardin Perdoux	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	Région N-A, CAB, UE, État	0€	T1 2020	T4 2024	Action en cours et financée
AM32	Bergerac	llot Berggren	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	État, CD24, CAB, Ville de Bergerac, Action Logement	1 924 512 €	T1 2021	T4 2025	Action en cours et financée
AM34	Bergerac	CREYSSE : Création d'une halle couverte	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Creysse	État, CAB, CD24, Région N-A	802 800 €	T4 2022	T4 2023	Action en cours et financée
AM35	Bergerac	CREYSSE: Stationnement en centre-bourg	3	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique	Ville de Creysse	État, CAB	211 200 €	T4 2020		Action en cours et financée
AM38	Bergerac	CREYSSE : Salle multi-activités du groupe scolaire	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Creysse	État, CAB		T1 2023	T4 2024	Action en cours et financée

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52L0

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

• Actions en cours – non financées (5)

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Cout	Début	Livraison	État
AM2	Bergerac	Réhabilitation des anciennes "Nouvelles Galeries" : réhabiliter un site emblématique en travaux depuis 20 ans, pour en faire un complexe hôtelier haut de gamme et créer de nouveaux commerces	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	Ville & CAB	EPF NA, SEM Urbalys, investisseurs privés et enseignes, CD de la Dordogne	10 000 000 €	2021 T1	2026 T4	Action en cours et non financée
AM9	Bergerac	Traitement de l'Îlot Bourbarraud : requalification de l'Îlot dans le cadre de la foncière avec EPFNA. Acquisitions lancées par l'EPF. En lien avec l'aménagement de la Grande Rue et de la halle	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2018 T3	NC	Action en cours et non financée
AM10	Bergerac	Traitement de l'Îlot Cordelier : action avec EPFNA. En complément des aides de l'OPAH-RU et d'Action Logement, une RHI-THIRORI est envisagée. En cœur d'îlot les bâtiments les plus vétustes sont à démolir	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2018 T3	2028 T4	Action en cours et non financée
AM11	Bergerac	Traitement de l'Îlot Hallebarde : requalification d'ensemble de cet îlot, procédure de type ORI envisagée	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2018 T3	2025 T4	Action en cours et non financée
AM37	Bergerac	CREYSSE : Rénovation de l'aquarium	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	560 000 €	T1 2022	T4 2022	Action en cours et non financée

• Actions abandonnées (2)

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
AM3	Bergerac	Mise en place de conteneurs enterrés et de solutions de compostage dans le centre-ville		4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	CA Bergeracoise	SMD3, BdT, Ville de Bergerac	800 000 €	2020 T1	2024 T4	Action abandonnée
AM15	Bergerac	Immeuble "Sud-Ouest" : bâtiment doit être démoli au rez-de-chaussée pour réaliser un passage permettant de relier le parking Gunzbourg au cœur de ville. Faciliter les déplacements doux et réhabilitation de cet îlot. Nouveaux logements dans les étages	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville & SEM Urbalys			2021 T1	2022 T2	Action abandonnée

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Les actions inscrites lors de la première partie du programme ACV 2018-2022 devaient se dérouler entre 2018 et 2025. 17 actions sur 39 prévues ont pu être livrées sur la première partie du programme. Les actions qui sont toujours en cours le sont pour des raisons très diverses et très variées : difficultés d'obtenir des financements, retard de travaux, crise sanitaire du COVID (réorganisation des équipes), reconduction de l'action pour impacts probants, etc.

La première partie du programme était très tournée vers l'axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré. En effet, un des objectifs principaux était de redynamiser le centre-ville économique et commercial. Ainsi, sur les 6 actions prévues de l'axe 2, nous avons pu voir apparaître des actions phares : développement et digitalisation des projet d'excellence alimentaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la cuisine centrale municipale, le programme d'animation des commerçants « Mon centre-ville a un incroyable commerce », etc.

Sur l'axe 3, les actions livrées ne sont que 2 mais sont structurantes pour le développement des mobilités douces à Bergerac : « Ville 30 », passage des limitations de vitesse à 30 km/h dans toute la ville et « la navette de centre-ville », véritable outil de transport collectif à la demande à la fois pour un usage quotidien et/ou pour un usage occasionnel et touristique.

Concernant l'axe 4, d'importantes actions de réhabilitation et de mise en valeur des patrimoines ont été réalisées : à Bergerac la halle du marché couvert, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), la maison des associations et la rénovation de la galerie de Creysse.

L'axe 5 a, comme l'axe 2, été un axe important de travail. Les collectivités ont proposé et livré des actions à visée touristique : Espace scénographique « Quai Cyrano », marketing territorial « Bergerac, le panache du Périgord ». L'accent a été mis sur le développement de l'enseignement supérieur : création d'un « campus connecté », ouverture d'une antenne du CNAM Ainsi que sur des actions à visée sportive et de loisirs : Centre de performance du rugby et lieu de vie associatif et intergénérationnel (Creysse).

Enfin, concernant l'axe 1, deux actions ont pu être livrées. La première est la création de 5 logements sociaux par l'Organisme Public de l'Habitat « Périgord Habitat ». La deuxième, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 arrive à échéance en 2023 et sera reconduite pour l'année 2024.

Pour l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), plus de 1,8M € ont été subventionnés pour l'OPAH-RU sur la période 2019-2022, l'année 2023 n'étant pas encore calculée. En l'espèce, 1 647 918€ ont été versés aux propriétaires de logements (bailleurs et occupants) pour des aides aux travaux et 219 730€ ont été versés à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la soutenir sur l'ingénierie.

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Pour Action Logement, 2 opérations ont été financées sur la période pour la réalisation d'un total de 18 logements. Action Logement a subventionné à hauteur de 328 973€ et a proposé des prêts long-terme pour 449 937€.

Enfin, la Banque des Territoires a accompagné les collectivités pour un co-financement à hauteur de 50% de 6 études (par exemple la Maison des Vins, la halle couverte, de l'habitat jeunes, etc.). Elle a financé en totalité 15 études via son marché à bon de commandes pour 239 600€ (par exemple le Centre des congrès, « Smart City », la stratégie numérique, etc.). Enfin, sur la période 2018-2023 elle a prêté aux collectivités pour presque 5M € grâce au prêt sur fonds d'épargne. En l'occurrence, cela a permis de financer la création du parc aqualudique, de la station d'épuration, de rénover un gymnase, de faire des travaux sur les réseaux d'assainissement, d'aménager des pistes cyclables, etc.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52L6

Récapitula	tif Actions ACV 2 - 2023-2026	BE	RGI	ERA	C -	CA	\В - C	REYSSE			action 201	3-2022 recondu	ite avec ou sans modification
											action à m	aîtrise d'ouvrag	e privée
		X : a	axe pi	rincip	al de	l'act	tion x	axe secondaire			étude		
Numéro action	Nom action	1	2		Axe:		T1 1	Maître d'ouvrage	Nature Maîtrise d'ouvrage	Lancement	Livraison	Coût total	Synthèse de l'action
1	llot Bourbarraud	Х	х						_	2024	2026		Réhabilitation de l'îlot Bourbarraud : logements, commerce, placette
2	llot Cordelier	Х	х							2024	2028		Réhabilitation de l'îlot Cordelier : logements, commerce
3	llot Hallebarde	Х	х										Réhabilitation de l'îlot Hallebarde : logements, commerce
4	Église Notre-Dame				Х					2020	2025	4 950 000 €	Rénovation de l'église et restauration du patrimoine matériel
5	Déplacement serre de collection				Х	х				2024	2026		Déplacement de la serre de collection à des fins culturelles, pédagogiques et touristiques
6	Place de la République			х	Χ		Х			2025	2028		Rafraichissement/réaménagement de la place
7	Quartier de la gare	Х		х	Χ	Х				2021	2028		Rénovation manufacture + voies douces
8	Coulée verte du Caudeau			Х	х		Х			2023	2026	4 100 000 €	Corridor écologique Caudeau<>Dordogne + voies douces
9	Plaine des sports de Picquecailloux					Χ		D		2023	2027	2 668 000 €	Réaménagement du site à des fins sportives et de loisirs
10	Piscine Picquecailloux en pétanque				Х	Χ		Bergerac		2023	2025	800 000€	Transformation de l'ancienne piscine en couvert de pétanque
11	Centre de la photographie / Maison des artistes				х	Х				2023	2026	1 840 000 €	Transformation de l'ancienne école en lieu artistique
12	Anciennes "Nouvelles galeries"		Х		Х					2024	2026	10 000 000€	Acquisition puis réhabilitation de l'immeuble des anciennes "Nouvelles Galeries"
13	Centre social Jean Moulin				Х	х			Publique	2023	2025	1 230 000 €	Démolition et déplacement de l'actuel CS Jean Moulin à la place du SPAR
14	Résidence autonomie Montesquieu	Х			х					2024	2025	1 703 665 €	Réhabilitation fonctionnelle et normative de la RA
15	Site sportif Barrage				х	Χ				2023	2027	1 400 000 €	Travaux d'aménagements à visée sportive
16	Salle multiactivités Barrage				х	Χ				2024	2026	1 800 000 €	Construction d'une salle multi-activités sur Bergerac-Ouest
17	Tiers-lieu Alba		X		Х			х		2023	2026	1 954 000 €	Rénovation énergétique et réaménagement de l'espace
18	OPAH - RU 2024	Χ								2024	2025	1 500 000 €	Renouvellement de l'OPAH-RU pour l'année 2024
19	Centre culturel				Χ					2024	2025	150 000 €	Expertise d'un programmiste + études préalables
20	Centre événementiel				Χ	Х	Х	CAB		2024	2025	1 387 427 €	Phase 2 : Aménagement des abords (désimpérméabilisation et végétalisation parking)
21	Étude reconversion ESCAT		х		Х					2024	2025	60 000 €	Étude : schéma directeur de reconversion du site
22	Passerelle sur la Dordogne			Х						2023		3 500 000 €	Franchissement de la Dordogne en mobilité douce à l'ouest du centre-ville
23	Redynamisation du centre-bourg		X	х	Х		Х			2023	2026	1 200 000 €	Projet multiforme de réaménagement du centre bourg
24	Rénovation de l'aquarium				Х			Creysse		2025	2026	560 000 €	Réhabilitation fonctionnelle de l'ancien aquarium (600m²), destination inconnue
25	Friche Charbit	Χ								2024	2026		Achat d'un terrain proche du centre-bourg en vue de la création de logements
26	Place Gambetta	Х	х							2023	2024	1 970 000 €	4 PLS + local commercial
27	Jules Ferry	Х	х					SEM Urbalys Habitat	Mixte	2023	2025	2 500 000 €	10 PLAI/PLUS + locaux professionnels
28	Ilot Berggren	Х								2024	2026	2 679 000 €	Démolition puis reconstruction de 15 logements sociaux collectifs
29	Stade d'eaux vives					Χ	х	CD24	Publique	2022	2026	14 680 000 €	Création d'un complexe de sports aquatiques + corridor pour poissons migrateurs
30	Hôtellerie de plein air					Χ		M. Conte	Privée	2023	2026	9 500 000 €	Création d'un camping 200 emplacements évolutifs en bordure de Dordogne
31	Étude des entrées de ville		х	х	х		х			2024	2025		Étude stratégique sur les entrées de ville de Bergerac (extension périmètre 2023-2026)
32	Animation ACV2	Axe	6:A			du pi	rogram	CAB/Bergerac	Publique	2023	2024	40 000 €	Recrutement d'un chef de projet ACV : évaluation, élaboration, suivi et animation
-		-	3	_	_			les et 1 axe 6					

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Nota Bene 1 : Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligiblité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage.

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et qui réglemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

<u>Nota Bene 2</u>: Les financements exprimés de manière générale dans les fiches actions ci-dessous sont inscrits à titre **prévisionnel** et **indicatif**. Ils ne sont pas contractuels et seront soumis au libre arbitrage des fonds sollicités selon les modalités en vigueur au moment des opérations.

Titre du projet	FA 01 - Îlot Bourbarraud
Type de projet	Action
Axe de rattachement	
	 <u>Sous-Axe</u> 1.2: Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI <u>Sous-Axe</u> 1.4: Rénovation et performance énergétiques <u>Sous-Axe</u> 1.5: Action foncière (outil de portage ou friches) <u>Axe</u> 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description	Situé entre la rue Bourbarraud et la Grand Rue, l'îlot Bourbarraud est
générale	très dégradé et doit faire l'objet d'une requalification d'ensemble. Il est inscrit dans la convention d'actions foncières conclue avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A). L'ensemble des acquisitions ont été menées par l'EPF. En l'espèce, il s'agira notamment de réhabiliter au moins un commerce, deux logements et une placette. Compte tenu de son emplacement, cet îlot sera traité en lien avec les aménagements urbains prévus sur la Grand Rue, en lien avec le projet de la halle du marché couvert.
Objectifs	Requalifier durablement l'îlot Bourbarraud Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance de logements Éradiquer l'insalubrité Adapter et proposer une offre de logements de qualité Valoriser le patrimoine Permettre le réaménagement urbain de la Grand Rue en créant une nouvelle place de vie
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac EPF N-A

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

Partenaires locaux	SEM Urbalys Habitat
	Bailleurs sociaux
	Action Logement
	ANAH
Califold	CD24
Coût total	À déterminer
Financements	ANAH
prévisionnels	Action Logement État (DSIL pour la placette)
	État (Fonds friche)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024
Indicateurs	
d'avancement	Respect des délais Respect du cahier des charges
Indicateurs de	Axe 1:
résultat	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (Conseil
Tesoliai	Supérieur du Notariat – CSN)
	Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement
	(ANAH/Action Logement)
	Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle
	(DHUP)
	<u>Axe 2</u> :
	Évolution du nombre d'emplois (INSEE)
	Taux et évolution de la vacance commerciale (services
	municipaux/CODATA)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 526

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 02 - Îlot Cordelier
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
	 <u>Sous-Axe</u> 1.2: Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
	 <u>Sous-Axe 1.4</u>: Rénovation et performance énergétiques <u>Sous-Axe 1.5</u>: Action foncière (outil de portage ou friches)
	<u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Situé en bas de la rue Neuve d'Argenson, l'îlot Cordelier est très dégradé et doit faire l'objet d'une requalification d'ensemble. Il est inscrit dans la convention d'actions foncières conclues avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A). Une procédure de type RHI-THIRORI est envisagée (traitement de l'habitat insalubre et/ou dangereux) en complément des aides de l'OPAH-RU et d'Action Logement. Le cœur d'îlot est composé de bâtiments anciens dégradés à démolir tandis qu'une rénovation doit être engagée sur les immeubles bordant la rue. En l'espèce, il y aura jusqu'à 20 logements requalifiés ainsi qu'un commerce en rez-dechaussée.
Objectifs	Requalifier durablement l'îlot Cordelier Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance de logements Éradiquer l'insalubrité Adapter et proposer une offre de logements de qualité Valoriser le patrimoine Favoriser le développement commercial
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	EPF N-A SEM Urbalys Habitat Bailleurs sociaux Action Logement ANAH CD24
Coût total	À déterminer
Financements prévisionnels	ANAH Action Logement
Date de lancement	2024
Date de livraison	2028
Indicateurs	Respect des délais
d'avancement	Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Axe 1: Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (Conseil Supérieur du Notariat – CSN) Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement) Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle
	(DHUP)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LG

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

<u>Axe 2</u>: Évolution du nombre d'emplois (INSEE)

Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 03 - Îlot Hallebarde
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
	 <u>Sous-Axe</u> 1.2: Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
	 <u>Sous-Axe 1.4</u>: Rénovation et performance énergétiques <u>Sous-Axe 1.5</u>: Action foncière (outil de portage ou friches)
	Axe 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-Axe 2.2: Action foncière et immobilière
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Situé à proximité de la Grand Rue, l'îlot Hallebarde est très dégradé et doit faire l'objet d'une requalification d'ensemble. Il est inscrit dans la convention d'actions foncières conclue avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A). Une procédure de type ORI (Opération de Restauration Immobilière) est envisagée pour cette action de réhabilitation de commerce et logements.
Objectifs	Requalifier durablement l'îlot Hallebarde Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance de logements Éradiquer l'insalubrité
	Adapter et proposer une offre de logements de qualité Valoriser le patrimoine Favoriser le développement commercial
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	EPF N-A SEM Urbalys Habitat Bailleurs sociaux Action Logement ANAH CD24
Coût total	À déterminer
Financements prévisionnels	ANAH Action Logement
Date de lancement	À déterminer
Date de livraison Indicateurs	À déterminer Respect des délais
d'avancement	Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Axe 1: Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (Conseil Supérieur du Notariat – CSN)
	Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement)
	Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle (DHUP) Axe 2:
	Évolution du nombre d'emplois (INSEE)
	Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

Titre du projet	FA 04 - Église Notre-Dame
Type de projet	Action
Axe de rattachement	patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Rénovation de l'église Notre-Dame, seul bâtiment classé au patrimoine national monuments historiques à Bergerac
Objectifs	Rénover un bâtiment classé Entreprendre la restauration des objets anciens (toiles classées et inscrites, orgues, etc.) Permettre l'accès à l'église en toute sécurité Accompagner la rénovation de l'église d'opérations de médiation et d'un réaménagement du quartier
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	État (DSIL) Région Nouvelle-Aquitaine Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC)
Coût total	4 950 000 €
Financements	DSIL
prévisionnels	Région N-A DRAC
	3 000 000 € de financements escomptés
Date de lancement	2020
Date de livraison	2025
Indicateurs	Respect des délais
d'avancement	Réouverture de l'église
Indicateurs de	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
résultat	Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

Titre du projet	FA05 - Déplacement de la serre de collection
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
	Axe 5 : Constituer un Socle de services dans chaque ville
	<u>Sous-Axe 5.4</u> : Offre et activités culturelles, artistique ou musicale
	 <u>Sous-Axe 5.7</u>: Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La Ville de Bergerac dispose d'une serre de collection de plantes tropicales très diversifiées et dont une partie est issue du legs Legrand, composée essentiellement d'hibiscus. Cette collection s'est agrandie au fil des ans et la structure actuelle beaucoup trop étroite, ne permet pas l'organisation d'espaces différenciés par thématiques (forêt tropicale humide, milieux arides, plantes menacées, épiphytes, aquatiques, carnivores, espace ethnobotanique, etc). Cette serre est amenée à devenir un pôle pédagogique et de ressources de première importance notamment avec la mise en œuvre d'espaces spécialisés tels que les parcours d'interprétation thématiques ou les ateliers techniques participatifs à la fois éducatifs, récréatifs et scientifiques. Afin de donner à voir cette serre aujourd'hui encore trop méconnue, il est proposé de la déplacer vers un lieu en libre-accès où pourront en profiter bergeracois et visiteurs.
	En effet, malgré des réagencements successifs, la serre actuelle d'une hauteur au faîtage de 4,5 m et d'une superficie d'environ 250 m² n'est plus adaptée pour d'une part, héberger la diversité des plantes exotiques collectionnées avec notamment des espèces arborescentes à grand développement et d'autre part, recevoir un public local ou touristique dans des conditions d'accueil attractives et normalisées. En outre, la serre actuelle située entre 2 lotissements et en marge du Parc de Pombonne, sans espace de stationnement à proximité,
Objectifs	s'avère peu lisible et difficilement accessible. Faire connaître la serre de collection aux bergeracois et aux autres
Objectifs	visiteurs avec un volet à la fois historique, scientifique et éthnobotanique propre au Bergeracois et à la région Aquitaine
	Créer une synergie autour du patrimoine floristique et faunistique local (Pombonne, centre-ville, etc.) avec la possibilité d'installer cette serre comme l'une des portes d'entrée au parc de Pombonne, au contact de la Coulée verte du Caudeau et directement connectée à un petit arboretum d'espèces autochtones.
	Développer la médiation culturelle, scientifique et pédagogique autour de cette collection

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Région Nouvelle-Aquitaine
	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	Union Européenne
	État
Coût total	À déterminer suivant lieu de déplacement
Financements	DRAC
prévisionnels	Région Nouvelle Aquitaine
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Déconstruction et réaménagement du site industriel de l'ex-Saïca pressenti pour accueillir la nouvelle serre avec la possibilité de développer un espace arboretum d'espèces autochtones à proximité 2024/2025
	Déplacement de la serre 2025/2026
	Ouverture de la serre au public 2026/2027
Indicateurs de	Axe 4:
résultat	Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)
	Satisfaction des habitants (sondages ACV)
	<u>Axe 5</u> :
	Fréquentation de l'équipement (services municipaux)

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 06 - Place de la République
Type de projet	Action (Réaménagement, Sécurisation, Valorisation paysagère et du cadre de vie)
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Tattachement	 <u>Sous-Axe 3.3</u>: Stationnement : infrastructures et politique <u>Sous-Axe 3.6</u>: Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics
	<u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
	Sous-Axe 4.5: Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Date de signature	Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique [XX/XX/XX]
Description générale	Sur la base d'un diagnostic révélant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains (ICU), une cartographie satellite de l'ensemble de la commune a été réalisée par le bureau d'études Energio. Le projet se situe en cœur de ville, dans ce que Energio a identifié comme zone de l'hypercentre (entre la gare et la Dordogne). Et en effet, cette place se situe dans un environnement très imperméabilisé. Il s'agit d'engager le réaménagement de la place de la République
	en prenant en compte les enjeux climatiques actuels, tout en répondant aux besoins et usages. Ce projet entre, aussi, dans le cadre du dispositif de mise en œuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales en domaine public. Effectivement, un aménagement spécifique est réfléchi, à savoir : • la grande majorité de la place sera décapée (voirie, parking et trottoirs) pour créer un espace végétalisé plus important, avec enherbement et circulation douce (type voie piétonne 6 km/h max) en béton drainant • sur toutes les surfaces imperméables, les eaux de pluie seront prioritairement dirigées vers les espaces végétalisés dont l'avantage principal sera de permettre la rétention et l'infiltration des eaux de pluie • les arbres existants (majoritairement des platanes) seront maintenus et de nouveaux sujets pourront être plantés sous forme d'îlots boisés, afin de permettre le renforcement paysager de cette place. L'implantation d'une strate arbustive, type graminées et romarin, apportera à l'aménagement global une diversité végétale supplémentaire, ainsi qu'une variabilité suivant les saisons. • les places de stationnement carbonées qui seront maintenues, seront réalisées en enrobé drainant avec bande centrale enherbée • une zone de places de stationnement décarbonées sera créée, également en enrobé drainant • les trois rues voisines en zones 30 seront maintenues et une continuité vers la zone de stationnement sera développée pour favoriser les mobilités de proximité • les trottoirs à reprendre seront réalisés en béton désactivé à l'identique de ceux environnants • y seront prévus des espaces de jeux, parcours de santé
Objectifs	 Rendre plus attractive la ville pour ses habitants et ses touristes; Sécuriser les déplacements des usagers et notamment des plus vulnérables (piétons, deux roues,);

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

	- Réduire l'empreinte carbone et répondre aux enjeux environnementaux.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Ville de Bergerac / Communauté d'Agglomération Bergeracoise / SDE24 / Fédération des Commerçants / Associations
Coût total	À chiffrer
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac Communauté d'Agglomération Bergeracoise Département de la Dordogne Région Nouvelle-Aquitaine Etat (Fonds vert/DSIL) Agence de l'eau SDE24 FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette): Programme Alvéole Plus
Date de lancement	2025
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	À définir selon études
Indicateurs de résultat	Axe 3: Évolution du nombre de places de stationnement (services municipaux/Observatoire du stationnement) Axe 4:
	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)
	Évolution du nombre d'espaces verts, parcs ou jardins (services
	municipaux) Satisfaction des habitants (sondages ACV)
	Axe transversal 1:
	Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 526

Publié le 13/11/2023

restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU ORI Axe 3: développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées • Sous-Axe 3.6: Aménagements visant à améliorer la mobilité accessibilité, voiries et espaces publics Axe 4: aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines Axe 5: constituer un socle de services dans chaque ville. • Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • Sous-Axe 5.8: Formation et enseignement [XX/XXXX] Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau, KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créei un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formatior supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centreville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.;	Titre du projet	FA 07 - Requalification du quartier de la Gare
attractive de l'habitat. • Sous-Axe 1.2: Construction neuve, Réhabilitation restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU ORI Axe 3: développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées • Sous-Axe 3.6: Aménagements visant à améliorer la mobilité accessibilité, voiries et espaces publics Axe 4: aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines Axe 5: constituer un socie de services dans chaque ville. • Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • Sous-Axe 5.8: Formation et enseignement [XXXXXXX] Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette actior est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne : - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créer un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiatior supérieure et professionnelle, activité économique, médiatior supérieure et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre-ville); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre-ville); - l'aménagement de l'ospaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique : - une conceptation ; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.		•
restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU ORI Axe 3: développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées • Sous-Axe 3.6: Aménagements visant à améliorer la mobilité accessibilité, voiries et espaces publics Axe 4: aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines Axe 5: constituer un socle de services dans chaque ville. • Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • Sous-Axe 5.8: Formation et enseignement [XXIXXIXX] Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créer un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formatior supérieure et professionnelle, activité économique, médiatior scientifique et culturelle); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.	Axe de rattachement	
Sous-Axe 3.6: Aménagements visant à améliorer la mobilité accessibilité, voiries et espaces publics Axe 4: aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines Axe 5: constituer un socle de services dans chaque ville. Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale Sous-Axe 5.8: Formation et enseignement XXXXXX Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de crée un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formatior supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; - une concupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.		restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU,
accessibilité, voiries et espaces publics Axe 4: aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines Axe 5: constituer un socle de services dans chaque ville. • Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • Sous-Axe 5.8: Formation et enseignement [XXIXXIXX] Cette action remplace la fiche action 13 «Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créer un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre ville); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre ville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une occupation fransitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.		
Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines Axe 5: constituer un socle de services dans chaque ville. Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale Sous-Axe 5.8: Formation et enseignement XXXXXX Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créei un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiatior scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centreville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'améioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.		accessibilité, voiries et espaces publics <u>Axe 4</u> : aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les
Date de signature Description générale Sous-Axe 5.8 : Formation et enseignement (XX/XX/XX) Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne : - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créer un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centreville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique : - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé revaloriser les friches		Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature Description générale [XX/XXXX] Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureaux KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créei un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre ville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé. - revaloriser les friches		<u> </u>
Cette action remplace la fiche action 13 «Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de crée un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre-ville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé revaloriser les friches		
quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créei un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre-ville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture; - des travaux dans l'ancienne manufacture. Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.	_	
Objectifs - revaloriser les friches	_	Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare. L'aménagement concerne: - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créer un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle); - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre-ville); - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes, parkings, etc.; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture; La réalisation de cette opération implique: - une concertation; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture;
	Objectifs	Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.
- améliorer le cadre de vie - améliorer la perméabilité du quartier - développer la mobilité douce		 accroître l'attractivité du quartier améliorer le cadre de vie améliorer la perméabilité du quartier
Maitre d'ouvrage Ville de Bergerac	Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
	Partenaires locaux	Communauté d'agglomération bergeracoise, Département de la Dordogne, Région Nouvelle-Aquitaine, la traverse (association loi 1901)
Coût total À chiffrer	Coût total	À chiffrer

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

Financements prévisionnels	Fonds Vert : Recyclage foncier - AXE 3 Région Nouvelle-Aquitaine DSIL
Date de lancement	2021
Date de livraison	2028
Indicateurs	Étude: 2021/2022
d'avancement	Travaux de mise en conformité ERP : 2022/2023 Occupation transitoire de la manufacture : 2023/2026 Travaux : 2026/2028
Indicateurs de	<u>Axe 1</u> :
résultat	Nombre de logements (DHUP)
	<u>Axe 3</u> :
	Évolution du nombre de km de voies cyclables (services municipaux) Axe 4 :
	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines
	et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)
	<u>Axe 5</u> : Fréquentation des équipements culturels (services municipaux)
	Fréquence des animations culturelles (services municipaux) Liste ou nombre des équipements de formation (ONISEP/CNAM)

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Bublié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 08 - Aménagement de la Coulée Verte du Caudeau (Phases 1 et 2)
Type de projet	Aménagement de liaisons douces et reconstitution de corridor écologique
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
	 <u>Sous-Axe 3.6</u>: Aménagements visant à améliorer la mobilité: accessibilité, voiries et espaces publics
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	 <u>Sous-Axe 4.5</u>: Nature en ville, biodiversité, sols vivants <u>Axe transversal 1</u>: Intégrer les objectifs de transition écologiques
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	À partir d'acquisitions foncières le long du ruisseau « Le Caudeau », reconstitution sur plus de 5 km d'une véritable trame verte, bleue, noire et brune pour connecter deux réservoirs de biodiversité que sont le « Parc public naturel de Pombonne » et la rivière « La Dordogne » classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco comme réserve de biosphère.
	Ce projet vise à la fois la protection des espaces naturels existants et la renaturation d'espaces fortement anthropisés (suppression d'entrepôts ou friches industrielles, de monocultures de peupliers).
	Outre la restauration d'habitats naturels et le rétablissement de corridors écologiques, le projet intègre également sur l'une des berges, une liaison douce (piétons/vélos) afin de développer un réseau de sentiers pédagogiques et d'interprétation de la nature. De même, il a pour ambition d'asseoir un circuit de randonnée reliant les coteaux de Pécharmant au nord de Bergerac avec la Vélo routevoie verte de «La Dordogne» au sud ainsi que le centre-ville notamment grâce à la démolition d'une friche industrielle bordant le Parc de Pombonne et située à proximité immédiate du quartier de la gare (proche du centre-ville).
	Le projet sera mené en deux phases :
	Phase 1 : Achat des deux dernières parcelles foncières. Création et aménagement de la continuité en liaison douce depuis le Parc public naturel de Pombonne jusqu'à la rivière Dordogne. Installation de quelques premières passerelles nécessaires à cette continuité.
	Phase 2: Poursuite des acquisitions foncières sur les deux berges du Caudeau afin d'homogénéiser l'entretien des berges, la restauration de la ripisylve et de maîtriser les conditions favorables à la préservation de la biodiversité, via l'amélioration de ce corridor écologique. Poursuite et approfondissement du développement du sentier pédagogique et d'interprétation de la nature tout au long de ce projet.
Objectifs	Protéger et connecter les réservoirs de biodiversité (faune/flore) du territoire que sont non seulement la rivière Dordogne et le Parc de Pombonne mais également les coteaux de Bergerac et la voie verte.
	Relier coulée verte, Vélo route-voie verte et coteaux de Pécharmant et centre-ville par des liaisons douces.
	Développer la sensibilisation à l'environnement et les supports

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

	éducatifs pour préserver la biodiversité et poursuivre la transition écologique.
	Asseoir la conscience écologique, les pratiques responsables et un éco-tourisme durable notamment par de la médiation culturelle.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	La Communauté d'agglomération bergeracoise Ecole des Sciences
	La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
	L'OFB (Office Français de la Biodiversité)
	Toutes associations à portée environnementale
Coût total	Phase 1 : 1 600 000 € HT Phase 2 : 2 500 000 € HT
Financements	Ville de Bergerac,
prévisionnels	Fonds Vert,
	Europe,
	Région Nouvelle-Aquitaine.
Date de lancement	2023 pour les deux phases
Date de livraison	2026 pour la phase 1
Indicateurs	Acquisitions foncières avec les superficies rendues à la nature
d'avancement	Démarrage et différentes phases de travaux (démolition, aménagement, plantations, mise en œuvre de protection, signalisation pédagogique)
Indicateurs de	<u>Axe 3</u> :
résultat	Évolution du nombre de km de voies cyclables (services municipaux)
	<u>Axe 4</u> :
	Inventaires de biodiversité (Atlas de Biodiversité Communale, suivis naturalistes)
	Satisfaction des habitants (Sondages ACV)

	10.024-212400370-20231103-020230
Titre du projet	FA 09 - Aménagement de la plaine des sports de Picquecailloux
Type de projet	Projets d'étude et d'actions. Constituer un socle de services dans chaque ville
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
	Sous-Axe 5.6: Offre et activités sportives et de loisir
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Cette action remplace la fiche action 24 « Aménagement de la plaine des jeux de Picquecailloux », inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. La plaine des sports est fréquentée pour diverses activités sportives et par 14 clubs conventionnés avec la Ville de Bergerac, ce qui permet d'estimer en moyenne à 500 personnes la fréquentation du site durant les temps forts de la semaine. Réaménager la plaine de Picquecailloux en intégrant les différents projets évènementiels et sportifs au sein d'un espace public qualitatif. Construction de vestiaires rugby : maîtrise d'œuvre + travaux de construction. 900 000 € T.T.C.
	 - Transformation de la salle polyvalente Louis Delluc en dojo : maîtrise d'œuvre + travaux de transformation. 313 000 € T.T.C. - Sécurisation du site (circulation accès) : travaux d'aménagement.
	200 000 € T.T.C. - Réaménagement des vestiaires existants : travaux d'aménagement. 150 000 € T.T.C. - Réalisation d'un parking entrée côté Allée des Grands Ducs :
	travaux de création. 260 000 € T.T.C. - Aménagement d'une aire de jeux pour enfants 3-10 ans : travaux de création. 30 000 € T.T.C. - Réfection des enrobés autour du Hall Raoul Géraud : travaux de réfection. 325 000 € T.T.C. - Déplacement du centre des permis de conduire : travaux de création. 250 000 € T.T.C.
Objectifs	 Réaménager la plaine des sports de Picquecailloux. Faciliter le fonctionnement des équipements événementiels et sportifs du site Piétonniser et sécuriser la partie sportive du site (empêcher l'accès aux véhicules non autorisés) Créer des espaces sportifs intégrés Favoriser l'attractivité de Bergerac en matière d'accueil de grands événements sportifs
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Ville de Bergerac / Communauté d'agglomération bergeracoise / Département de la Dordogne / associations sportives
Coût total	2 668 000 € T.T.C.
Financements prévisionnels	La ville de Bergerac, ANS, Fonds vert rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public – AXE 1, Département de la Dordogne,
Date de lancement	2023
Date de livraison	2027
Indicateurs	Travaux répartis sur la durée 2023 – 2027

d'avancement	1 ^{ère} étude dès 2023
résultat	Nombre de manifestations sportives (services municipaux) Fréquentation des équipements (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Titre du projet	FA 10 - Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en couvert de
Type de projet	pétanque Réhabilitation
Axe de rattachement Date de signature	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.7: Rénovation énergétique des bâtiments publics Axe 5: Constituer un socle de services dans chaque ville • Sous-Axe 5.6: Offre et activités sportives et de loisirs [XX/XX/XX]
Description générale	Cette action remplace la fiche action 22 « Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en dojo et lieu d'hébergement pour sportifs » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. À titre liminaire, il est précisé qu'il y a 5 clubs de boules à Bergerac, regroupant 250 pratiquants dont environ 10 compétiteurs de niveau national. Selon le diagnostic pour l'élaboration du contrat de ville 2015-2020, une part assez importante de la population bergeracoise est licenciée d'une fédération sportive (21 % en 2012). Pour répondre aux besoins des bergeracois et dans l'optique d'améliorer le cadre de vie, la Ville souhaite accroître l'offre d'équipements sportifs en créant un couvert de pétanque sur le site sportif de Picquecailloux. Le choix de la création de terrains de pétanque dans le cadre de cette réhabilitation va permettre à la fois de diversifier l'offre sur ce site sportif et de valoriser les bâtiments existants non utilisés. En effet, l'ancienne piscine sera transformée en un couvert de pétanque comprenant 34 terrains dans un espace couvert et en extérieur permettant une activité durant toute l'année. Cet espace peut également être exploité pour des manifestations temporaires diverses et variées (salon du livre/ foire exposition) et sera équipé d'un pôle administratif pour les associations. La réalisation de cette opération nécessite : - des études de sol, structure et diagnostic divers ; - le remplissage des bassins ; - la transformation du couvert en terrains ; - l'aménagement d'un espace de convivialité ; - la mise en conformité énergétique du bâtiment (menuiserie et chauffage).
Objectifs	 favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive répondre aux besoins des associations sportives bergeracoises accroître l'attractivité de la plaine des jeux de Picquecailloux créer un équipement dédié aux sports et loisirs de jeux de boules
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Ville de Bergerac, ANS (Agence Nationale du Sport)

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Coût total 800 000€ TTC **Financements** Ville de Bergerac prévisionnels DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local Date de lancement 2023 Date de livraison 2024/2025 Indicateurs Rétroplanning fourni par les entreprises d'avancement Indicateurs <u>Axe 4</u>: résultat Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des clubs sportifs (services municipaux) Axe 5: Fréquentation des équipements (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (Base Permanente des Équipements – BPE/INSEE) Évolution du nombre de licenciés (clubs sportifs/CDOS 24)

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Titre du projet	
Type de projet	
Axe	d
rattachement	

FA 11 - Centre de la Photographie - Maison des Artistes

Action (travaux de réhabilitation d'une ancienne école)

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics

Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines

Axe 5: Constituer un socle de services dans chaque ville

- Sous-Axe 5.4: Offre et activités culturelles, artistique ou musicale
- Sous-Axe 5.7: Équipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme

Date de signature Description générale

[XX/XX/XX]

Cette action remplace la fiche action 20 « Maison des artistes » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération.

Cette action a pour objet la réhabilitation d'une école fermée depuis la rentrée scolaire 2021, située dans le cœur de ville (au croisement des rues Saint-Esprit et Saint-James), il s'agit de l'école Romain Rolland dont la construction date de 1904.

Le programme de l'opération prévoit : des espaces dédiés à des expositions photographiques temporaires dont une salle noire de projection, une salle pédagogique pour accueillir des ateliers de médiation culturelle notamment des groupes scolaires mais également des studios (au minimum 3), un espace cuisine-salon et un atelier de travail pour accueillir des artistes en résidence (plasticiens, écrivains ou artistes numériques) et enfin des salles réservées à des associations dont l'objet social est lié à la photographie. L'art photographique, dans toutes ses dimensions, sera particulièrement valorisé.

Cette opération s'inscrit dans le parcours touristico-culturel de la Ville et viendra compléter l'offre en la matière : musée du tabac, pôle patrimonial et culturel Dordonha (hébergeant un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, outil au service du Label Ville d'Art et d'Histoire, le Musée Costi dédié à l'artiste sculpteur Constantin Papachristopoulos et une salle d'exposition temporaire) et la Maison des Vins et du tourisme - Quai Cyrano gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le maître d'œuvre de l'opération a été choisi en début d'année 2023.

Il s'agit d'une opération de réhabilitation du bâtiment avec un changement de destination qui, tout en conservant l'esprit des lieux permettra d'isoler le bâtiment et donc d'améliorer son confort thermique pour les futurs usagers. Deux phases de chantiers sont prévues: la première pour le Centre de la Photographie qui s'achèvera en avril 2025 et la seconde qui commencera en septembre 2025 pour environ 6 mois et qui concernera l'espace dédié à la Maison des Artistes.

Une équipe sera dédiée au fonctionnement de ce bâtiment. Est envisagé le recrutement d'un directeur de ce centre d'art ainsi qu'un médiateur culturel.

Il convient de préciser que le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national» est visé pour cet équipement. Il distingue des <u>Centres d'art contemporain</u> et constitue une forme de soutien et

	de reconnaissance de l'État pour l'engagement dans le champ des arts visuels.
Objectifs	Rénover et donner une nouvelle vocation à un bâtiment patrimonial remarquable du centre historique
	 Offrir un lieu de création artistique et culturelle
	Étoffer l'offre culturelle présente dans le centre historique
	Favoriser l'accès à l'art et à la culture
	Contribuer à la mise en valeur des actions d'associations locales
	 Augmenter la notoriété de Bergerac
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Les partenaires financeurs : Région Nouvelle-Aquitaine, État dont la Direction régionales des affaires culturelles Les associations locales : photo club de Bergerac et patrimoine photographique en bergeracois
Coût total	1 840 000 € T.T.C
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac DRAC Région
Date de lancement	Février 2023
Date de livraison	Mai 2025 pour la première phase (centre de la photographie) et courant 2026 pour la seconde phase (maison des artistes)
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier de l'opération
Indicateurs de résultat	Axe 4: Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Satisfaction des habitants (Sondages ACV) Axe 5: Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Titre du projet	FA 12 - Réhabilitation des anciennes « Nouvelles Galeries »
Type de projet	Action
Axe de	Axe 2: Favoriser un développement économique et commercial
rattachement	équilibré
	Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière
	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le
	patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description	Réhabiliter un site emblématique de Bergerac, en travaux depuis
générale	plus de 20 ans, pour en faire un complexe hôtelier haut de gamme et créer de nouveaux commerces.
Objectifs	Donner une vocation commerciale et hôtelière à un site
	emblématique du cœur de ville
	Faire des «Nouvelles Galeries» la locomotive commerciale du
	centre-ville
	Répondre à la demande hôtelière
	Attirer de nouvelles enseignes, notamment nationales, en centre-ville Réhabiliter un bâtiment patrimonial de très grande qualité
	architecturale
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
mame a corrage	Ville de Belgerde
Partenaires locaux	EPF N-A
	SEM Urbalys Habitat
	CAB
	État
	Investisseurs privés et enseignes
Californi	CD24
Coût total	10 000 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac SEM Urbalys Habitat
previsionneis	Investisseurs privés
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs	Respect des délais
d'avancement	
Indicateurs de	<u>Axe 2</u> :
résultat	Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)
	Évolution du nombre d'emplois (INSEE)
	Taux et évolution de la vacance commerciale (CODATA)
	Axe 4:
	Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Satisfaction des habitants (sondages ACV)
	sansiachori des riabilariis (soriaages ACV)

Titre du projet	FA 13 - Création du centre social Jean Moulin et d'équipements dédiés aux jeunes
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.2: Requalification de l'espace public
	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
	Sous-Axe 5.2 : Accès aux services publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Le projet a pour but l'aménagement du nouveau centre social culturel et sportif, d'un foyer jeunes et d'un espace pour l'accueil des jeunes enfants de 0-1 4ans (géré par une association). D'un point de vue urbain, par sa position en lisière de la résidence Jean-Moulin, le projet participera à l'ouverture du quartier sur la ville. Il sera un vecteur d'image positive pour les habitants du quartier et un équipement accueillant pour tous. D'un point de vue architectural, la contrainte patrimoniale du SPR (Site Patrimonial Remarquable) n'empêchera pas la conception d'un projet ambitieux et qualitatif permettant d'embellir et de rendre attractif ces équipements. Les aménagements extérieurs nécessaires permettront d'animer les façades des bâtiments par la création d'ouvertures, l'adjonction d'auvents, un travail sur les vêtures. Le projet sera l'occasion de démontrer la capacité d'un bâti existant moderniste et rationnel à intégrer des nouveaux usages qui permettent de préserver le patrimoine et de démontrer les qualités intrinsèques des constructions datant de la deuxième moitié du XXème siècle. Le réemploi d'un bâtiment existant (actuel SPAR en cœur de quartier) est également bénéfique du point de vue du bilan carbone du projet. L'aménagement dans le volume existant limite fortement les besoins en matériaux neufs et l'énergie nécessaire à leur extraction et fabrication. À l'intérieur, l'utilisation de matériaux naturels comme le bois ou le linoléum permettront de donner le ton aux lieux. Matériaux chaleureux (faible effusivité), matériaux sains adaptés à la petite enfance (sans émission de COV et phtalates), parois destinées à faciliter l'affichage et un travail sur la lumière naturelle (faire entrer la lumière dans le bâtiment), permettront de créer un cadre adapté. Les espaces extérieurs à aménager seront traités de manière à préserver l'intimité et la sécurité des jardins d'enfants ou à créer des espaces extérieurs en lien avec la ville ou le quartier. D'un point de vue fonctionnel, le projet sera un outi
Objectifs	d'échanges. Favoriser la mixité sociale Un projet vecteur d'image positive pour le quartier Des équipements attractifs et accueillants pour tous
	Un outil socio-culturel durable, performant et fonctionnel au service

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

	des utilisateurs et des usagers.
Maitre d'ouvrage	Ville de BERGERAC
Partenaires locaux	Pitchouns et Grands (association loi 1901), la CAF de la DORDOGNE
Coût total	Montant des travaux 1 230 000 € TTC hors aménagements extérieurs, et démolitions
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac CAF
Date de lancement	Décembre 2022
Date de livraison	Janvier 2025
Indicateurs	Études en cours (DCE novembre 2023)
d'avancement	Marché public et publication (décembre 2023) Lancement travaux janvier 2024 pour ouverture janvier 2025
Indicateurs de résultat	Axe 4: Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des habitants (Sondages ACV) Axe 5: Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Titre du projet	FA14 - Réhabilitation de la résidence autonomie Montesquieu
Type de projet	Réhabilitation
Axe de rattachement	Axe 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
	Sous-Axe 1.4: Rénovation et performance énergétiques
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.7: Rénovation énergétique des bâtiments publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'évolution des résidences autonomie au sein de la collectivité et de son centre communal d'action sociale (CCAS). La résidence autonomie Montesquieu est devenue propriété de la Ville de Bergerac à la fin d'un bail à construction conclu avec le bailleur social MESOLIA, depuis le 28 décembre 2018. Le CCAS de Bergerac en est le gestionnaire.
	Datant de 1980, la résidence dispose d'équipements vieillissants et n'a pas bénéficié de rénovation importante, ni de modernisation depuis 41 ans.
	La réhabilitation de la résidence est nécessaire pour améliorer la qualité de l'hébergement pour les résidents. Aux portes du Parc de Pombonne, de la Coulée Verte (sur laquelle est prévue une voie à mobilité douce) et du quartier de la gare, cette rénovation sera un atout pour l'attractivité de cette résidence.
	La réalisation de cette opération nécessite :
	- un diagnostic du site et une mise en conformité des différents lieux de vie ;
	- des travaux de réhabilitation ;
	- un aménagement et un embellissement du site en lien avec le côté nature du parc de Pombonne et de la Coulée Verte.
Objectifs	- Améliorer le cadre de vie des résidents ;
	- Mise en conformité de la réglementation accessibilité ;
	-Augmenter l'attractivité de la résidence auprès des futurs occupants ;
	- Mise en valeur du site dans son cadre environnemental ;
	- Atteindre la sobriété énergétique, notamment grâce à l'isolation thermique du bâtiment.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

Partenaires locaux	ANS/ ETAT/ CARSAT/Europe
Coût total	1 703 655€ TTC
Financements	CARSAT : 848 827€
prévisionnels	DSIL (2022) : 380 220€
	FEDER: 140 352€
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs	Étude de faisabilité MO
d'avancement	Marché public et publication
	Phase travaux avec rétroplanning
Indicateurs de résultat	<u>Axe 1</u> :
resultat	Taux et évolution de logements rénovés énergétiquement (CSN)
	<u>Axe 4</u> :
	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)
	Mise en adéquation avec la norme d'accessibilité « Personnes à Mobilité Réduite - PMR » (DDETSPP 24)

Titre du projet	FA 15 - Réhabilitation du site sportif du Barrage
Type de projet	Projets d'études et d'actions
Axe de	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
rattachement	Sous-Axe 5.6 : Offre et activités sportives et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Améliorer l'accueil et la pratique de divers sports ainsi que l'accueil de divers évènements, au sein d'un espace public qualitatif.; - Construction de vestiaires de football: maîtrise d'œuvre + travaux de construction. 800 000 € T.T.C Rénovation du gymnase Roland Dubos: travaux de rénovation. 150 000 € T.T.C Rénovation tennis couvert: travaux de réfection. 250 000 € T.T.C Sécurisation du site (circulation, accès): travaux d'aménagement. 200 000 € T.T.C.
Objectifs	 Réaménager le site sportif du Barrage Faciliter le fonctionnement des équipements sportifs du site Piétonniser et sécuriser le site (empêcher l'accès aux véhicules non autorisés) Créer des espaces sportifs adaptés à la vie et aux demandes des habitants du quartier Favoriser l'attractivité de Bergerac en matière d'accueil de grands événements sportifs et évènementiels.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), ANS (Agence Nationale du Sport), Département, Communauté d'agglomération bergeracoise
Coût total	1 400 000 € T.T.C.
Financements prévisionnels Date de lancement Date de livraison Indicateurs	Ville de Bergerac (570 000€), FAFA (20 000€), ANS (290 000 €), Département (290 000 €), Communauté d'agglomération bergeracoise (230 000 €) 2023 2027 Travaux répartis sur la durée 2023 – 2027
d'avancement	1ère étude dès 2023
Indicateurs de résultat	Fréquentation des équipements sportifs (services municipaux) Nombre de manifestations (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (Base Permanente des Équipements – BPE/INSEE) Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Titre du projet	FA 16 - Création salle d'activités - site du Barrage
Type de projet	Action
Axe de	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le pa-
rattachement	trimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments pu- blics
	Sous-Axe 4.6: Ingénierie et expertise architecturales
	Axe 5: Constituer un socle de services dans chaque ville
	 Sous-Axe 5.6: Offre et activités sportives et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La municipalité souhaite créer une salle d'activités, équipement public manquant dans le quartier du barrage (à l'ouest de la ville). L'objectif premier est d'offrir un lieu qui favorise la convivialité, les rencontres mais aussi d'y trouver une offre d'activités sportives et culturelles à destination de tous les publics, ainsi que de retrouver un esprit « vie de quartier ». La salle d'activités sera composée d'un bâtiment avec une grande salle
	polyvalente de 250 m² bénéficiant de larges puits de lumière, deux salles de réunion, une cuisine, ainsi que d'un parvis et d'une halle à l'entrée. La salle d'activités aura l'ambition d'être peu énergivore avec l'objectif de se rapprocher du label de « La Maison Passive » afin de tendre vers une consommation de 15kwh/m2/an au lieu des 50Kwh/m2/an de la RT2012 en vigueur. Elle sera construite selon le principe de la filière sèche, c'est-à-dire en charpente bois avec des murs à ossatures bois constitués de paille, et comprenant des panneaux acoustiques. Le chauffage sera réalisé par une ventilation double flux.
Objectifs	Une salle d'activité attractive et accueillante pour tous Un équipement socio-culturel durable, performant et fonctionnel au service des utilisateurs et des usagers Offrir un lieu de rencontre et convivialité pour le quartier du Barrage
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Éducation Nationale Communauté d'agglomération bergeracoise Département de la Dordogne Associations Particuliers
Coût total	1,8 M € comprenant travaux, conception, vérification,
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac FEDER
Date de lancement	Département
Date de lancement	2024 2026
Date de livraison Indicateurs	Étude / conception (2024 - 2025)
d'avancement	Travaux (2025 – 2026)
Indicateurs de	Axe 4:
résultat	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des habitants (sondages ACV) Axe 5:
	Fréquentation des équipements (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (Base Permanente des Équipements – BPE/INSEE)

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

	ID: 024-212400378-20231109-D202301
Titre du projet	FA 17 - Tiers-lieu de l'Alba (Espace Jacques Lagabrielle)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-Axe 2.7: Économie circulaire, ESS, alimentation durable Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
	Sous-Axe 4.7: Rénovation énergétique des bâtiments publics
	<u>Axe transversal 2</u> : Encourager les démarches de participation citoyenne
Date de signature	[XX/XX/XXXX]
Description générale	Cette action remplace la fiche action 25 « Tiers-lieu de l'Alba » inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution de ce projet.
	Elle a pour objet : la mutation de l'ancien lycée de l'Alba, aussi appelé désormais « Espace Jacques Lagabrielle », vers un Tiers-lieu des Transitions (écologiques, sociales, économiques, énergétiques, citoyennes). Ce nouveau tiers-lieu s'inscrit dans la politique régionale en faveur de la transition énergétique et écologique ainsi que l'économie sociale et solidaire et circuits courts. Il va devenir un pôle écoresponsable de ressources, de partages, de coopérations et de production (repair café, lowtech, anti-gaspi), permettant aux citoyens d'agir individuellement et collectivement, pour rendre le territoire attractif et participer à l'amélioration du cadre de vie commun.
	Le programme actuel prévoit :
	- Une sécurisation avec mise aux normes ERP
	Ce lieu dont le bâti total représente environ 6 000 m² est actuellement composé de quelques espaces classés en ERP de 5ème catégorie ainsi que plusieurs espaces restant inaccessibles (un peu plus de 3 000 m²). L'idée est de sécuriser l'ensemble de ces locaux, en mettant tout en œuvre pour classer ce lieu en un ERP global de 3ème catégorie. [À noter que les locaux cuisine + restaurant + salle polyvalente partagée resteraient isolés en un bloc classé ERP de 5ème catégorie].
	- Des aménagements
	Un nouvel espace de parking sur une parcelle voisine hors de la cour intérieure / création d'un passage couvert dans un bâtiment existant vers ce nouveau parking / l'étanchéité d'un toit terrasse pour assainissement des espaces de stockage en sous-sol / des espaces de travail partagés et collaboratifs (propres à favoriser les échanges et à organiser animations, réunions et évènements) / la valorisation paysagère des espaces extérieurs.
	- Des études et diagnostics (en vue de la réhabilitation totale de ce lieu)
	Requalification du parking actuel (dés-imperméabilisation), économies d'énergie, etc.
	Ce site participera aussi à l'appropriation et au portage citoyen concernant la transition énergétique et le développement des alternatives à la voiture individuelle dans les secteurs pas ou peu desservis

alternatives à la voiture individuelle dans les secteurs pas ou peu desservis,

Reçu en préfecture le 13/11/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/11/2023

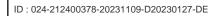
	en permettant à chacun de choisir sa propre mobilité (télétravail, tiers- lieux) comme des enjeux clés.
Objectifs	Réhabiliter un site à fort potentiel de développement.
	Innover socialement et aller au bout d'une démarche de design de politique publique.
	Favoriser les coopérations et accélérer les alliances sur le territoire.
	Créer un lieu d'animations, de rencontres, d'échanges et de vie.
	Faire de ce lieu une « destination » et une vitrine des Transitions pour Bergerac, pour le Grand Bergeracois et pour le Département.
	Développer une démarche partenariale et de projets entre les acteurs occupants ce lieu, encadrée par une structure gestionnaire.
Maître d'ouvrage	Ville de BERGERAC
Partenaires locaux	PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) La Fab'coop et ses membres
	Les associations présentes sur le lieu
Coût total	1 954 000 € TTC (passage parking – 110 000€, ERP 3 ^{ème} catégorie – 110 000 €, rénovation énergétique 1 674 000 €, îlot de fraîcheur 60 000 € TTC)
Financements prévisionnels	État: Fonds Vert: Axe 1, rénovation énergétique du bâtiment sur justificatifs pour preuve de 30 % réduction de consommation + Axe 3: recyclage foncier
	Région Nouvelle-Aquitaine
	Département de la Dordogne
	Investisseurs privés (ex : membres du PTCE La Fab'coop)
	Ville de Bergerac
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs	Réalisation d'études de mises aux normes et d'aménagements.
d'avancement	Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Fin en décembre 2021.
	Comité de Pilotage à 3 collèges [élus, agents municipaux et membres du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) La Fab'coop]. En cours depuis avril 2023.
Indicateurs de	<u>Axe 2</u> :
résultat	Évolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts (AID/DGE/ANCT)
	<u>Axe 4</u> :
	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)
	Fréquentation des équipements (services municipaux/gestionnaire du site)
	Satisfaction des habitants (sondages ACV)
	Axe transversal 2:
	Nombre, typologies et participants aux dispositifs ou instances de participation volontaire et réglementaire mis en place (services municipaux/gestionnaire du site)

Titre du projet	FA 18 - OPAH-RU 2024
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
	 <u>Sous-Axe</u> 1.2: Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite renouveler une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour l'année 2024 en se rapportant aux objectifs 2023 et en l'attente des nouvelles directives de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) qui pourront alors donner lieu à un avenant. L'OPAH-RU consiste à aider les propriétaires bailleurs et occupants à rénover leurs biens sur la base de critères définis par une convention
Objectifs	entre les différents partenaires de l'opération. Améliorer le cadre de vie des habitants Développer une offre attractive de l'habitat Inciter les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à mettre en place des rénovations de leurs biens
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	Ville de Bergerac ANAH Conseil Départemental de la Dordogne
Coût total	1 500 000 €
Financements prévisionnels	ANAH CAB Ville de Bergerac CD24
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Respect des délais
Indicateurs de résultat	Objectifs chiffrés et détaillés définis dans l'avenant de prorogation

Titre du projet	FA 19 - Réaménagement du Centre Culturel
Type de projet	Étude
Axe de	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le
rattachement	patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	 <u>Sous-Axe 4.3</u>: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines <u>Sous-Axe 4.6</u>: Ingénierie et expertise architecturales <u>Sous-Axe 4.7</u>: Rénovation énergétique des bâtiments publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Idéalement situé en cœur de centre-ville à deux pas de l'église Notre-Dame, des rues piétonnes et au bord de la place Gambetta, le Centre Culturel géré par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise développe l'ambition de devenir un véritable pôle culturel du territoire bergeracois. Le Centre accueille actuellement une salle de spectacle, les bureaux et l'accueil de l'InfoJeunes/Espace Jeunes ainsi qu'un cyber-espace. Ce projet consiste à faire intervenir dans le dossier une expertise d'un programmiste pour accompagner la CAB dans l'aménagement de l'espace en fonction des études techniques préalables, du potentiel
	du lieu, et des publics visés.
Objectifs	 Mettre en valeur un bâtiment public central et en faire un lieu de référence des activités culturelles du bergeracois Optimiser l'aménagement de l'espace au regard de la surface disponible et des ambitions culturelles du lieu
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	
Coût total	150 000€
Financements prévisionnels	État Caisse des Dépôts
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Écriture et validation du cahier des charges Respect des coûts et des délais
Indicateurs de résultat	Axe 4: Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services intercommunaux/Sites & Cités remarquables)

Titre du projet	FA 20 - Centre évènementiel – Phase 2
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les
	 <u>Sous-Axe 4.4</u>: Aménagement paysager Sous-Axe 4.5: Nature en ville, biodiversité, sols vivants
	Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Cette action représente la deuxième phase de la fiche action 18 « Centre évènementiel » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Dans le cadre de la construction du centre évènementiel (en cours) à Bergerac par la CAB dont la livraison est prévue au troisième trimestre 2025, la deuxième phase de l'opération consiste à aménager les abords du centre notamment par une désimperméabilisation et une végétalisation du parking attenant au
Objectifs	centre évènementiel. Rendre totalement perméable le parking actuel prévu pour le centre évènementiel ainsi que les cheminements associés. Le projet porte
	sur une emprise de 11 600 m² pour une désimperméabilisation de 9300 m². Soit un passage de 100% d'imperméabilisation à 20 % d'imperméabilisation.
	Répondre aux enjeux du cycle de l'eau, gérer les écoulements et ruissellements urbains. Plantation de 30 arbres de taille venue, de 250 arbustes et arbrisseaux et de 1000 plantes couvre-sol.
	Créer un ilot de fraicheur en lieu et place d'un immense parking revêtu et nu.
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	Agence de l'eau
Coût total	1 387 427€ TTC
Financements prévisionnels	Agence de l'eau
Date de lancement Date de livraison	Oct 2024 Avril 2025
Indicateurs	Respect des délais
d'avancement	Respect des deidis Respect du cahier des charges prévu par le financeur principal
Indicateurs de	
résultat	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (maître d'ouvrage/Sites & Cités remarquables)
	Satisfaction des habitants (Sondages ACV) Axe transversal:
	Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Titre du projet	FA 21 - Étude stratégique de reconversion de l'ancien site de l'ESCAT
Type de projet	Étude
Axe de rattachement	<u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-Axe 2.1 : Diagnostics, études et stratégies
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.1 : Diagnostics, études et stratégies
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Ancienne plateforme logistique de l'armée vendue à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en 2014, ce lieu d'environ 21 hectares dont plusieurs grands bâtiments accueillent aujourd'hui différentes activités (logements, espaces associatifs, activités de transformation à vocation majoritairement agro-alimentaire: la Périgourdine, légumerie, cuisine centrale, microbrasseries, etc.). La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite repenser l'aménagement et la gestion de ce lieu à fort potentiel (surfaces couvertes importantes, proximité du centre-ville et partie sud du site en bordure de Dordogne/voie verte). Vu l'ancienneté des précédentes études réalisées, la CAB souhaite commanditer un schéma directeur opérationnel de reconversion du site qui permettra de chiffrer différents scénarios sur deux volets: - Aménagements (découpage des espaces, organisation des réseaux, aménagements paysagers, contraintes environnementales, etc.) - Opportunités économiques et financières (répartition et vocation des sous-espaces, modèle économique, SEM de gestion/budget annexe, subventions fonds friche/fonds vert, etc.)
Objectifs	Avoir une vision claire des coûts pour la collectivité d'un projet de
Maitre d'ouvrage	reconversion du site à fort potentiel en fonction du scénario choisi. Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Maille a ooviage	Commonation a Aggiornalament bengenacoise
Partenaires locaux	État ANCT Ville de Bergerac Caisse des dépôts
Coût total	60.000€
Financements prévisionnels	Banque des territoires Fonds propres
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs	Respect des délais
d'avancement	Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Pas d'indicateur de résultat prévu en phase d'étude.



Titre du projet	FA 22 - Création d'une passerelle piétons/vélos sur la rivière
Type de projet	Action
Axe de projet	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
rattachement	 <u>Sous-Axe 3.4</u>: Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif <u>Sous-Axe 3.6</u>: Aménagements visant à améliorer la mobilité :
	accessibilité, voiries et espaces publics Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description	Cet ouvrage d'art pour le franchissement de la rivière Dordogne
générale	permettra une véritable synergie autour de la rivière entre les équipements rive droite (le site de l'Escat en pleine mutation, le plateau sportif du barrage, la V91, le collège Jacques Prévert et son gymnase, le skate Park de Bergerac, la coulée verte du Caudeau reliant le parc de Pombonne) et la rive gauche recevant le stade d'eaux vives, le camping privé du Caudou et à proximité les zones d'emploi et de commerces de l'Ouest Bergeracois. Il est à noter que cet ouvrage permettra des continuités douces depuis et vers le centre-ville, les zones d'emploi et les zones d'habitats (Nord et Sud). Il s'agit de réaliser un "pont", un lien multithématique qui créera un écosystème global entre les 2 rives de la Dordogne. Les enjeux sont autant touristiques, quotidiens que durables. L'ouvrage permettra de connecter la V91 aux lieux de vie et de commerce du secteur route de Bordeaux, engendrera l'appropriation de la V91 par le secteur Sud, développera le "vélotaf" et valorisera le stade d'eaux vives en l'intégrant totalement à la ville.
Objectifs	Favoriser les liaisons douces entre le Nord (zone d'habitat) et le Sud (zone d'emploi) de la Dordogne Favoriser les liaisons douces entre la route de Bordeaux (zone économique et d'emploi) et le centre-ville Favoriser la dynamique de loisir et de tourisme du secteur géographique
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	Union Européenne État Région N-A CD24 Ville de Bergerac
Coût total Financements prévisionnels	3.000.000 à 4 000 000 € suivant solutions retenues
Date de lancement	2023 (Études)
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Respect des délais Respect du cahier des charges
Indicateurs de	Axe 3:
résultat	Fréquentation et évolution de la fréquentation (services intercommunaux + prestataire retenu) Axe transversal 1: Projets de mobilité douce (CEREMA)
	Trojota do modilio dodeo (CENENIA)

Titre du projet	FA 23 - Redynamisation du centre-bourg
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	<u>Sous-Axe 2.5</u> : Développement et harmonisation des commerces
	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
	Sous-Axe 3.3: Stationnement: infrastructures et politique
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	 <u>Sous-Axe 4.2</u>: Requalification de l'espace public <u>Sous-Axe 4.4</u>: Aménagement paysager <u>Sous-Axe 4.5</u>: Nature en ville, biodiversité, sols vivants
	Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique
Date de signature	1
Description générale Objectifs	Le projet de revitalisation du centre-bourg est un projet ambitieux qui porte sur la zone autour de l'hôtel de ville et qui se découpe en trois actions. Le premier volet porte sur la création d'une halle couverte au-dessus d'une terrasse existante d'environ 600m². Au-dessus de cette halle, seront posés des panneaux solaires permettant à la mairie de réaliser des économies en dépenses énergétiques. La halle accueillera des évènements réguliers (marché couvert, creyss'tival, etc.) et des évènements ponctuels (vide-greniers, tables des pécheurs, etc.). En parallèle, pour faciliter l'accès au centre-bourg et le stationnement du public venant assister aux diverses manifestations, des places de stationnement désimperméabilisées seront créées. Enfin, la renaturation et la restructuration globale du parc de l'hôtel de ville en repensant la destination des espaces visera à rendre le cadre de vie le plus agréable possible pour les creyssois et pour les personnes de passage. Développer le marché alimentaire, faciliter les circuits-courts. Augmenter la fréquentation ponctuelle de loisirs, commerciale ou touristique du centre-bourg Améliorer le cadre de vie des habitants
Maitre d'ouvrage	Redynamiser le centre-bourg Commune de Creysse
	555110 00 0.07000
Partenaires locaux	État CAB CD24 Région Nouvelle-Aquitaine
Coût total	1 200 000€ HT
Financements prévisionnels	DETR Région Nouvelle-Aquitaine
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs	Respect du calendrier
d'avancement	Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Axe 2: Nombre d'évènements économique et commercial (services municipaux)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 526

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Évolution de la fréquentation des évènements économique et commercial (services municipaux)

<u>Axe 3</u>:

Évolution du nombre de places de stationnement en centre-bourg (services municipaux/Observatoire du stationnement)

Axe 4:

Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Axe transversal 1:

Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Titre du projet	FA 24 – Réhabilitation de l'isolation de l'ancien Aquarium
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Cette action est liée à la création d'une halle couverte en centre- ville (FA23). L'ancien aquarium de Creysse est une salle semi-enterrée d'environ 600 m² qui se situe en-dessous de la future halle couverte. Aujourd'hui utilisée de manière temporaire pour le stockage de bateaux à vocation touristique, les futurs usages sont à définir. La vocation touristique est la plus adaptée à la localisation de cette salle, en plein centre-bourg et au bord de la Dordogne et de la voie verte. En l'espèce, le projet s'agira notamment de mettre hors d'eau et
	hors d'air le local afin de sécuriser les activités qui se dérouleront audessus.
Objectifs	Réhabiliter un lieu emblématique du centre-bourg de Creysse Renforcer l'attractivité touristique
Maitre d'ouvrage	Commune de Creysse
Partenaires locaux	État CD24 CAB
Coût total	560.000 € HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs	Étude d'opportunité sur la destination de la salle
d'avancement	Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	Satisfaction des habitants (Sondages ACV) Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 5216

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 25 - Friche Charbit
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
	 <u>Sous-Axe 1.2</u>: Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI <u>Sous-Axe 1.5</u>: Action foncière (outil de portage ou friches)
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	À quelques centaines de mètres du centre-bourg de Creysse, une ancienne friche commerciale est vacante depuis plusieurs années. La commune de Creysse souhaite racheter l'ensemble foncier pour y développer un projet de création de logements. Le nombre de logements créés sera variable en fonction du type de projet d'aménagement (résidence services, foyer jeunes travailleurs/étudiants, etc.). Une convention avec l''EPFNA a été signée pour la reconversion de cette friche.
Objectifs	Dynamiser un lieu vacant à proximité de la Dordogne Augmenter l'offre de logements disponibles sur la commune Réduire la vacance de logements en centre-bourg en renforçant l'attractivité résidentielle
Maitre d'ouvrage	Commune de Creysse
Partenaires locaux	Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A) CAB
Coût total	
Financements prévisionnels	CAB État (DETR)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Rachat de la propriété Choix du maître d'œuvre Respect du cahier des charges
Indicateurs de	Évolution du nombre de logements (Direction de l'Habitat, de
résultat	l'Urbanisme et des Paysages – DHUP)

Titre du projet	FA 26 - Réhabilitation de l'immeuble 13 place Gambetta
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
	 <u>Sous-axe 1.2</u>: Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
	Axe 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-axe 2.2: Action foncière et immobilière
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics
	Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Le projet porte sur la création de 4 logements locatifs sociaux (PLS) aux 1 er et 2 ème étages et sur la création d'un local commercial au rez-de-chaussée. Cette réhabilitation permettra de remettre sur le marché un immeuble vacant depuis plusieurs décennies. Situé en plein centre-ville, cet immeuble traversant entre la place Gambetta et l'église Notre-Dame est proche de tous les commerces et services. La réhabilitation de cet immeuble répond aux enjeux de création de logements et de locaux professionnels, de densification et de conservation du patrimoine existant. La façade de l'immeuble est identifiée comme remarquable dans le périmètre AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). L'acquisition a été faite en 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre est retenue, les études sont en cours, en prévision du dépôt de permis de construire. Les travaux doivent démarrer en 2024.
Objectifs	Création de locaux commerciaux Création de logements sociaux Attractivité du centre-ville, lutte contre la vacance
Maitre d'ouvrage	SEM URBALYS HABITAT
Partenaires locaux	Commune de Bergerac
Coût total	1 970 000 € TTC
Financements prévisionnels	Communauté d'agglomération bergeracoise, Commune de Bergerac, Action Logement, Fonds vert recyclage foncier, Fonds de restructuration des locaux d'activité
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Autorisation d'urbanisme Démarrage des travaux Mise en location
Indicateurs de résultat	Axe 1: Nombre de logements co-financés par Action Logement (Action Logement) Taux et évolution de logements rénovés énergétiquement (CSN) Axe 2:

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Fréquentation des de rues commerciales/zones chalandise (AID/DGE/ANCT)

Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)

<u>Axe 4</u>:

Nombre et typologie des opérations réalisées sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des habitants (Sondages ACV)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 5216

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 27 - Réhabilitation de l'immeuble Jules Ferry en logements et locaux professionnels
Type de projet	Action
Axe de rattachement	 Axe 1: De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat. Sous-Axe 1.2: Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
	<u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
	Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics • Sous-Axe 4.3: Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature Description générale Objectifs Maitre d'ouvrage	[XX/XX/XX] Le projet porte sur la création de 10 logements locatifs sociaux (PLAI/PLUS) au 1er étage de l'immeuble Jules Ferry (école publique construite au XIXème siècle) et sur la création de locaux professionnels au rez-de-chaussée. Cette réhabilitation permettra de transformer d'anciens locaux associatifs vétustes. Situé en plein centre-ville, à proximité de la gare et de tous les commerces, la réhabilitation de cet immeuble répond aux enjeux de création de logements et de locaux professionnels, de densification, et de conservation du patrimoine existant. L'immeuble est identifié comme remarquable dans le périmètre AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). L'opération va porter dans un premier temps sur une étude approfondie de maîtrise d'œuvre, puis sur l'acquisition foncière et enfin sur les travaux de réhabilitation y compris les aménagements des abords (espaces verts, stationnement,). Création de logements sociaux Attractivité du centre-ville, lutte contre la vacance Création de locaux professionnels SEM URBALYS HABITAT
Partenaires locaux	Commune de Bergerac,
- Tanenalies localix	Commone de Belgerde,
Coût total	2 500 000 € TTC
Financements prévisionnels	Commune de Bergerac Communauté d'agglomération bergeracoise État / Département de la Dordogne, Action Logement,
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Acquisition foncière Autorisation d'urbanisme Démarrage des travaux Mise en location
Indicateurs de résultat	Axe 1 : Nombre de logements co-financés par Action Logement (Action Logement)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 52LO

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Taux et évolution de logements rénovés énergétiquement (CSN) <u>Axe 2</u>:

Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT) Fréquentation des rues commerciales/zones de chalandise (AID/DGE/ANCT)

<u>Axe 4</u>:

Nombre et typologie des opérations réalisées sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des habitants (Sondages ACV)

Reçu en préfecture le 13/11/2023 5216

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 28 - Îlot Berggren	
Type de projet	Action	
Axe de rattachement	<u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	
	 <u>Sous-Axe</u> 1.2: Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI 	
Date de signature	[XX/XX/XX]	
Description générale	Démolition de logements insalubres puis construction de 15 logements sociaux collectifs sur l'îlot Berggren.	
Objectifs	 Développer l'offre locative sociale en centre-ville Favoriser la mixité sociale Proposer des logements de qualité à des loyers maîtrisés Permettre le renouvellement urbain d'un îlot dégradé 	
Maitre d'ouvrage	SEM Urbalys Habitat	
Partenaires locaux	État Conseil Départemental de la Dordogne CAB Ville de Bergerac Action logement	
Coût total	2 679 000 €	
Financements prévisionnels	CAB: 45 000 € Ville de Bergerac 120 000 € SEM Urbalys Habitat: 375 000 € CD24: 5 000 € Action Logement 431 000 € (prêt) et 431 000 € (subvention)	
Duka da lawasawa uk	Emprunts: 1 005 000 €	
Date de lancement Date de livraison	2024 2025-2026	
Indicateurs d'avancement	Respect des délais	
Indicateurs de résultat	Nombre de logements co-financés par Action Logement (Action Logement) Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité (ANAH/DHUP)	

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

Titre du projet	FA 29 - Création d'un parcours d'eau vive à Bergerac			
Type de projet	Action			
Axe de	Axe 5 : Constituer un Socle de services dans chaque ville			
rattachement	 <u>Sous-Axe 5.6</u>: Offre et activités sportives et de loisirs <u>Sous-Axe 5.7</u>: Équipement (construction ou réhabilitation) service ou politique en faveur du tourisme 			
	Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologiques			
Date de signature	[XX/XX/XX]			
Description générale	Le Département envisage d'aménager un parcours d'eaux vives d'un peu plus de 300 mètres sur la rive gauche de la Dordogne, au niveau du barrage de BERGERAC. Le projet intègre la réalisation d'une passe à poissons. L'opération s'articule autour de l'aménagement des berges de la rivière en parcours sportif, la construction d'un bâtiment (abritant des locaux de stockage vestiaires, sanitaires, douches, salle de musculation, locaux administratifs et d'exploitation, locaux de réception, réunion congrès et de restauration rapide) et des espaces de stationnement. Un partenariat avec EDF qui souhaite favoriser la remontée et la dévalaison des poissons migrateurs et installer des turbines supplémentaires est en cours de négociation afin de mutualiser les			
	coûts de mise hors d'eau et d'installations de chantier.			
	3,7 mètres de dénivelé pour 300 m de linéaire			
	 Rivière naturelle utilisant le débit gravitaire (aucune pompe nécessaire contrairement à la plupart des autres parcours de France) 			
	Parcours sinueux intégré à la terrasse alluviale			
	Départ depuis un bassin sécurisé			
	Quatre niveaux de difficulté pour la pratique en eau vive			
	 Remontée par un tapis roulant 			
	 Bâtiment d'exploitation pour l'accueil du public, la location du matériel et l'accompagnement 			
	Ouverture au grand public comme aux sportifs confirmés, grâce à une modulation du débit (vanne toit) : débit loisir 6 m3/s, débit sportif 12 m3/s.			
Objectifs	 Opportunité sportive et ludique avec un parcours de 300 mètres et un dénivelé de 3,7 mètres, qui ne nécessitera pas de pompes, l'eau descendant naturellement par gravité 			
	 Opportunité touristique et économique sur un secteur à renforcer 			
	Opportunité environnementale avec un accès complémentaire et efficace pour la montaison/dévalaison des poissons migrateurs, accès qui ne pourrait pas voir le jour sans cet équipement			
	 Opportunité pédagogique avec l'ouverture au grand public d'une rivière d'eau vive (apprentissage de la nage, activités en groupe ou individuelle) 			
	Opportunité pour la Sécurité civile : utilisation du parcours pour l'entrainement et les manœuvres du SDIS			
Maitre d'ouvrage	Conseil Départemental de la Dordogne			

Publié le 13/11/2023

Partenaires locaux	Communauté d'agglomération de Bergerac EDF EPIDOR SDIS	
Coût total	Le montant total de l'opération est estimé à 14 680 000,00 € HT, valeur novembre 2022.	
Financements prévisionnels	CPER État : 2.500.000 € CPER Région : 2 000 000 € REGION sport scolaire DSID EUROPE FEDER EDF ANS CRDS CAB (dont réseaux assainissement) SDIS ANS / agence du sport Agence de l'eau	
Date de lancement	Concours de maitrise d'œuvre lancé le 29 juin 2022 et attribué le 2 février 2023. Début des travaux prévu pour mi 2025	
Date de livraison	Fin 2026	
Indicateurs	Respect des délais	
d'avancement	Respect du cahier des charges	
Indicateurs de résultat	Axe 5: Fréquentation du site (services départementaux) Satisfaction des habitants (Sondages ACV) Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Axe transversal 1: Fréquentation des individus dans la passe à poissons (OFB)	

Titre du projet	FA 30 - Hôtellerie de plein air	
Type de projet	Action	
Axe de rattachement	 Axe 5 : Constituer un Socle de services dans chaque ville Sous-Axe 5.7 : Équipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme 	
Date de signature	[XX/XX/XX]	
Description générale	Création d'un camping 4/5 étoiles de capacité initiale 200 emplacements dont 40 chalets et 80 RML (Résidences Mobiles de Loisir, type mobile-home) toutes saisons (objectif 340 emplacements dès modification du PLUI). L'espace et l'environnement paysager seront les deux paramètres caractéristiques du site et sous-critères de l'Ecolabel européen.	
Objectifs	Offrir un hébergement touristique en capacité et en qualité à proximité des points d'intérêts majeurs de la ville, particulièrement du futur parcours d'eau vive	
Maitre d'ouvrage	SCEA VERT CAUDOU (société familiale CONTE-GUILHEM) avec concession de l'exploitation future à un acteur européen majeur.	
Partenaires locaux	Ville de Bergerac / CAB / CD 24 / CDT 24 / DRT NA Région Nouvelle-Aquitaine État Nombreux prestataires privés pour mener à bien le lourd dossier administratif de Permis d'Aménager et d'étude d'impact	
Coût total	9 500 000 €	
Financements prévisionnels	Emprunts bancaires	
Date de lancement	2023	
Date de livraison	Printemps 2026	
Indicateurs d'avancement	Calendrier prévisionnel dicté par les délais des décisions administratives (dont incertaines pour Archéologie préventive) Respect du cahier des charges	
Indicateurs de résultat	Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Satisfaction des habitants (sondages ACV)	

		Publié le 13/11/2023 ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE	
		ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE	
Titre du projet	FA 31 - Entrées de ville – étude		
Type de projet	Étude		
Axe de rattachement			
	Sous-Axe 2.1 : Diagnostics, études et stratégies		
	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées		
	Sous-Axe 3.1 : Diagnostics, études et stratégies		
	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics		
	Sous-Axe 4.1 : Diagnostics, études et stratégies		
Date de signature	Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologiques [XX/XX/XX]		
Description générale	Dans le cadre de la deuxième partie du de Ville 2023-2026, l'État souhaite élargir le de Revitalisation de Territoire aux entre bergeracois s'est porté volontaire pour spécifique à ces nouveaux périmètres. L'ambition de cette action est de réalise entrées de ville de Bergerac en se basar en prenant en compte les particularités den priorisant les enjeux afférents. Cette l'élaboration de la programmation des	s périmètres de l'Opération rées de ville. Le territoire expérimenter une action er une étude sur toutes les nt sur les études existantes, e chaque entrée de ville et étude aura pour objectif	
	définis à partir des scenarii qu'elle permet Les entrées de villes identifiées pour figure suivantes : - route de Bordeaux (Avenue du géné Bordeaux partie Saint-Laurent des Vignes) - route de Périgueux (de l'aire de camp Leclerc), - route de Mussidan (du giratoire de la	ttra d'élaborer. er dans cette étude sont les ral de Gaulle et route de), ping-car jusqu'au magasin	
Objectifs	service rue Valette), - route de Lalinde (Boulevard Charles Gard Ducs jusqu'au giratoire de la RN21), - route d'Eymet - avenue Paul Doumer, - route de Sainte-Alvère - (du giratoire Chanzy) route de Prigonrieux (autour du giratoire Cette liste pourrait ne pas être exhaustive Réaliser une étude stratégique sur tout Bergerac en tenant compte de toutes les - Cadre de vie et aménagement par Mahilités dauges entre les entrées	de la RN21 au Boulevard de la Route du Guet). e. es les entrées de ville de dimensions : aysager,	
	 Mobilités douces entre les entrées Sécurité des usagers, Stratégie foncière, Développement commercial, Désartificialisation et désimpérmée Image du territoire. 		
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac Communauté d'Agglomération Bergerac		
Partenaires locaux	Caisse des Dépôts & Consignations (Banc Ville de Saint-Laurent des Vignes Ville de Prigonrieux Ville de Creysse	que des Territoires)	

Reçu en préfecture le 13/11/2023 5^2L6

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Coût total Caisse des Dépôts & Consignations (Banque des Territoires) Département de la Dordogne (CD24) prévisionnels État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL) Co-financement des collectivités 2024 Date de lancement 2025 Date de livraison Indicateurs Respect des délais d'avancement Respect du cahier des charges Pas d'indicateur de résultat prévu en phase stratégique. de Indicateurs résultat

Titre du projet	FA 32 - Animation ACV2	
Type de projet	Action	
Axe de rattachement	Axe 6 : Animation du programme	
Date de signature	[XX/XX/XX]	
Description générale	La Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac souhaitent recruter un(e) chef(fe) de projet « Action Cœur de Ville » dédié pleinement à l'animation du programme. Ce poste co-financé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) servira notamment à :	
	 Suivre et évaluer les actions déposées pour ACV1 2018-2022, Élaborer les actions ACV2 2023-2026 avec les collectivités, Mettre en relation et faciliter l'échange entre les porteurs d'action et les différents financeurs partenaires du programme, Animer les différentes instances et assister aux réunions techniques de suivi des projets. 	
Objectife	Suivi et évaluation des actions réalisées.	
Objectifs	Mise en relation et facilitation entre les financeurs et les porteurs de projet. Animation du programme	
Maitres d'ouvrage	CAB	
	Ville de Bergerac	
Partenaires locaux	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat - ANAH	
Coût total	40.000€	
Financements	CAB (25%)	
prévisionnels	Ville de Bergerac (25%) ANAH (50%)	
Date de lancement	2023	
Date de livraison	2024	
Indicateurs	Élaboration de la fiche de poste	
d'avancement	Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet	
Indicateurs de résultat	Pas d'indicateur de résultat prévu sur cette action.	

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

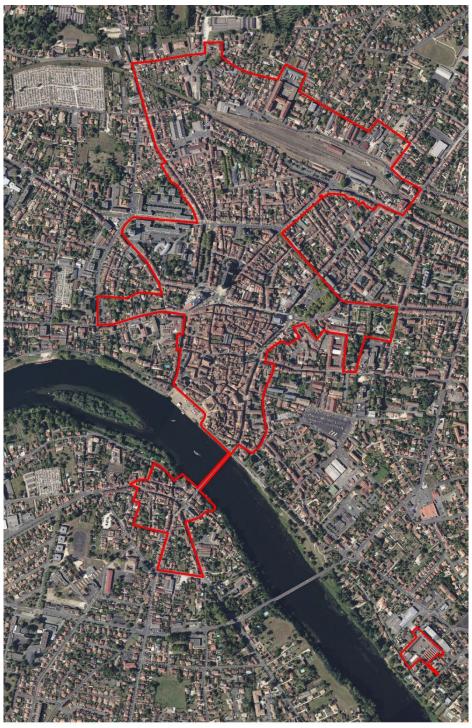
Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

Secteur d'intervention 1 : Centre-Ville



BERGERAC Secteur ORT – proposition extension

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023 Publié le 13/11/2023 ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Secteur d'intervention 2 : Picquecailloux (inchangé)



Secteur d'intervention 3 : ESCAT (inchangé)



Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Secteur d'intervention 4 : Creysse

